



# Newsletter CNR BEA n°43

## Mars 2024

<b>ALIMENTATION ANIMALE – DONT ENRICHISSEMENT</b> .....	<b>3</b>
26/02/2024 : Welfare issues resulting from feed restriction in pregnant sows .....	3
<b>COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS</b> .....	<b>4</b>
18/03/2024 : Colloque le 12 avril "Bien-être animal et intelligence artificielle : l'Union européenne à la croisée des chemins" .....	4
13/03/2024 : Webinaire « Bien-être et élevage des veaux : les nouveaux enjeux » .....	4
06/03/2024 : Maltraitements animales : une soirée d'information le 26 mars .....	5
<b>ÉLEVAGE DE PRÉCISION</b> .....	<b>5</b>
08/01/2024 : Active walking in broiler chickens: a flagship for good welfare, a goal for smart farming and a practical starting point for automated welfare recognition.....	5
01/06/2023 : Nouvelle Chaire de Recherche WELL-E : L'intelligence artificielle au service du bien-être animal .....	6
29/12/2023 : Advancements in artificial intelligence technology for improving animal welfare: Current applications and research progress .....	6
<b>ÉVALUATION DU BEA ET ÉTIQUETAGE</b> .....	<b>7</b>
15/03/2024 : Every step you take: Nudging animal welfare product purchases in a virtual supermarket.....	7
<b>INITIATIVES EN FAVEUR DU BEA – FILIERES, AGENCES DE FINANCEMENT, ORGANISMES DE RECHERCHE, POUVOIRS PUBLICS</b> .....	<b>8</b>
18/03/2024 : Newsletter EURCAW Ruminants & Equine – volume 05 .....	8
13/03/2024 : SOS maltraitance animale : l'initiative devrait aboutir cet été .....	8
11/03/2024 : Elections européennes 2024 - Engagement Animaux .....	9
28/02/2024 : €600 million to support research and innovation on agroecology and animal health and welfare .....	9
23/02/2024 : Newsletter EURCAW Poultry-SFA - Edition 7 .....	9
<b>LOGEMENT – DONT ENRICHISSEMENT</b> .....	<b>9</b>
23/01/2024 : Bien-être et élevage du veau de boucherie.....	9
03/08/2023 : Effect of classical music on growth performance, stress level, antioxidant index, immune function and meat quality in broilers at different stocking densities .....	12
<b>REGLEMENTATION</b> .....	<b>13</b>
18/03/2024 : Elevage en cage : une action en justice inédite contre la Commission européenne pour non-respect de ses engagements .....	13
14/03/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-000130/24 : Relancer la réforme sur le transport des animaux .....	14
14/03/2024 : Parlement européen : réponse orale à la question O-000059/23 : Révision promise de la législation de l'Union en matière de bien-être animal et des initiatives citoyennes européennes liées au bien-être animal (débat) .....	15
13/03/2024 : Review of the rules on the protection of animals during transport .....	17
06/03/2024 : Animal welfare at German abattoirs: insights into the occurrence of violations against laws and regulations from official veterinarians and judicial decisions.....	18
05/03/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°15015 : Conditions de mise à mort des animaux dans les abattoirs.....	19
04/03/2024 : Veille Droit Animal .....	21



01/03/2024 : Directives européennes sur le bien-être animal et l'environnement : stop à l'intensification du déséquilibre concurrentiel .....	21
01/03/2024 : L'un des plus gros élevages de porcs breton lourdement condamné pour maltraitance animale .....	22
27/02/2024 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°14571 : Sur les manquements graves de l'abattoir de Craon.....	23
27/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°14567 : Non-conformité de certains abattoirs de Mayenne .....	24
20/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12294 : Castration à vif et claquage des porcelets .....	26
20/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°8820 : Mise en application de l'interdiction du broyage des poussins mâles .....	27
16/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-000006/24 : Favoriser le développement des abattoirs mobiles.....	29
<b>TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE .....</b>	<b>30</b>
29/02/2024 : Abattoir mobile : retour sur la mise à l'arrêt du premier dispositif d'abattage à la ferme en France .....	30
22/02/2024 : Training of transport drivers improves their handling of pigs during loading for transport to slaughter .....	31
04/12/2023 : Stop culling male layer-type chick: an overview of the alternatives and public perspective .....	33
<b>TRAVAIL DES ANIMAUX – DONT EQUIDES ET ANIMAUX DE LOISIR/SPORT/TRAVAIL.....</b>	<b>34</b>
27/02/2024 : A Reexamination of the Relationship between Training Practices and Welfare in the Management of Ambassador Animals .....	34

## Alimentation animale – dont enrichissement

### 26/02/2024 : Welfare issues resulting from feed restriction in pregnant sows

Type de document : article publié dans [The Pig Site](#)

Auteurs : EU Reference Centre for Animal Welfare Pigs ([EURCAW-Pigs](#))

#### **Extrait en français (traduction) : Problèmes de bien-être résultant de la restriction alimentaire chez les truies gestantes**

Conformément à la directive 98/58/CE du Conseil (1998), les animaux doivent recevoir une alimentation adaptée à leurs besoins physiologiques. Cependant, les truies gestantes sont généralement nourries à un niveau restreint afin d'éviter une note d'état corporel élevée et le risque de problèmes lors de la mise bas. EURCAW-Pigs vise à aider les inspecteurs des États membres de l'UE à comprendre la science et les réglementations relatives au bien-être des porcs en ce qui concerne l'agression et les stéréotypies induites par la faim. Les mécanismes sous-jacents et les causes de ces comportements chez les truies liés à la faim sont décrits. En outre, les mesures visant à réduire les risques pour le bien-être liés à l'agression et aux stéréotypies sont discutées et suivies de suggestions sur la manière de mesurer ces comportements.

#### *Domaines d'intervention et indicateurs pour les inspections*

L'alimentation restreinte des truies entraîne des signes comportementaux et physiologiques de faim, notamment une concurrence accrue pour l'accès à la nourriture (agression) et une augmentation des comportements oraux stéréotypés. La compétition pour l'accès à la nourriture peut être renforcée par plusieurs conditions de gestion et de logement décrites dans l'étude. La faim entraîne une frustration qui peut se transformer en stéréotypies. Les inspecteurs peuvent mesurer l'agressivité directement, en observant le comportement, et indirectement, en évaluant les lésions cutanées qui en résultent. Les comportements stéréotypés peuvent être observés sur la base de ce que l'on appelle les "éthogrammes", qui décrivent les différents types de stéréotypies.

#### *Minimiser les problèmes de bien-être*

Il existe plusieurs façons de réduire les problèmes de bien-être résultant de la restriction alimentaire. Elles se divisent en deux catégories : celles qui visent à réduire le problème sous-jacent de la faim et celles qui visent à atténuer l'agressivité et les stéréotypies qui en résultent. Pour réduire la cause profonde du problème, les truies doivent se sentir plus rassasiées pendant la gestation, ce qui peut être obtenu, par exemple, en augmentant la teneur en fibres de l'alimentation. Les possibilités d'atténuer l'agressivité et les stéréotypies concernent des aspects du logement tels que l'espace, le sol, les substrats, le système d'alimentation et la complexité de l'environnement.

**Extrait en anglais (original) :** According to Council Directive 98/58/EC (1998) animals must be fed a diet that is appropriate to fulfil their physiological needs. However, pregnant sows are generally fed at a restricted level to avoid a high body condition score and the risk of farrowing problems. With a review, EURCAW-Pigs aims to support inspectors of EU member states in understanding the science and regulations related to pig welfare concerning hunger induced aggression and stereotypies. Underlying mechanisms and causes of these behaviours in sows related to hunger are described. Furthermore, measures to reduce welfare risks related to aggression and stereotypies are discussed followed by suggestions how to measure these behaviours.

### *Focus areas and indicators for inspections*

Restricted feeding of sows results in behavioural and physiological signs of hunger, including increased competition for access to feed (aggression) and an increase in stereotypic oral behaviours. Competition over feed may be reinforced by several management and housing conditions that are described in the review. Hunger leads to frustration, that may develop into stereotypies. Inspectors can measure aggression directly, by observing behaviour, and indirectly, by assessing the resulting skin lesions. Stereotypic behaviours can be observed based on so called 'ethograms' which describe the different types of stereotypies.

### *Minimising welfare problems*

There are several ways to reduce the welfare issues resulting from feed restriction. They divide into possibilities to reduce the underlying problem of hunger and those to mitigate the resulting aggression and stereotypies. To reduce the root cause of the problem, sows need to feel more satiated during gestation which can be achieved by e.g. a higher content of fibre in the diet. Possibilities to mitigate aggression and stereotypies relate to aspects of housing such as space, flooring, substrates, feeding system, and complexity of the environment.

## Colloques-séminaires-formations

### [18/03/2024 : Colloque le 12 avril "Bien-être animal et intelligence artificielle : l'Union européenne à la croisée des chemins"](#)

Type de document : annonce de colloque publiée sur le site de l'[Université de Strasbourg](#)

Auteurs : Fabienne Gazin et Anaëlle Martin

**Résumé :** Colloque organisé le 12 avril 2024 de 9h à 16h30 par le Centre des études internationales et européennes

Lieu : Parlement Européen, Salle N1.2 - Allée du Printemps, 67000 Strasbourg

[Téléchargez le programme du colloque en version PDF](#)

[Inscription en ligne](#) (inscription obligatoire avant le 8 avril 2024)

[Lien pour suivre le colloque en visio](#)

### [13/03/2024 : Webinaire « Bien-être et élevage des veaux : les nouveaux enjeux »](#)

Type de document : Annonce de Webinaire organisé par l'Idèle, INRAE, Phylum et Care4Dairy

Auteurs : Idèle, INRAE, Phylum et Care4Dairy

**Résumé :** L'élevage des veaux fait partie des enjeux de bien-être en élevage laitier. Ce webinaire (le 25/03/2024 de 17h à 19h) propose de faire le point sur les nouvelles questions autour du logement et de l'alimentation des jeunes veaux, les solutions envisageables et leur mise en œuvre possible. Il est réalisé dans le cadre du projet européen CARE4DAIRY pour accompagner la parution de manuels du bien-être des bovins en élevage laitier.

Comment loger et alimenter les veaux en élevage laitier pour tenir compte au mieux de leurs besoins comportementaux ?

Afin de répondre à cette question, ce webinaire sera composé de plusieurs parties :

- Un rappel des bases scientifiques sur le comportement social et alimentaire du veau
- Un retour de témoignages sur quelques expériences d'éleveurs
- Une présentation des projets en cours visant à trouver des solutions pratiques à l'élevage des veaux en groupe ou l'allaitement des veaux laitiers

Intervenants : I.Veissier, V.Brunet, D.Pomies (Inrae) – C.Le Gall-Ladeveze, F. Gary (Phylum) – C.Littlejohn, B.Mounaix (Idele).

[Lien vers l'inscription](#)

## **06/03/2024 : Maltraitements animales : une soirée d'information le 26 mars**

Type de document : annonce de séminaire parue dans [la Dépêche Vétérinaire](#)

Auteur : La Dépêche Vétérinaire

**Résumé** : L'Association contre la maltraitance animale et humaine (Amah) et l'Afvac\* organisent, le 26 mars à Oniris, une soirée d'information ouverte aux vétérinaires, étudiants vétérinaires et ASV sur le thème « Maltraitements animaux : repérage, prise en charge, nouvelles dispositions réglementaires autour du secret professionnel ». Au programme, des interventions sur le repérage et le diagnostic différentiel des maltraitements, lien avec les violences domestiques, évaluation émotionnelle des animaux, le secret professionnel et une illustration pratique et clinique autour d'un cas présenté par l'Amah, commenté par un membre du Gecaf\*\* et un représentant de la DDPP\*\*\* et suivi d'une discussion avec les équipes vétérinaires.

Soirée d'information de 19 h 30 à 21 h 45, sur inscription par courriel : [contact@amah-asso.org](mailto:contact@amah-asso.org)

\* Afvac : Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie.

\*\* Gecaf : Groupe d'étude en comportement de l'Afvac.

\*\*\* DDPP : Direction départementale de la protection des populations.

## **Élevage de précision**

### **08/01/2024 : Active walking in broiler chickens: a flagship for good welfare, a goal for smart farming and a practical starting point for automated welfare recognition**

Type de document : article scientifique publié dans [Frontiers in Veterinary Science](#)

Auteure : Marian Stamp Dawkins

**Résumé en français (traduction) : La marche active chez les poulets de chair : un fleuron pour le bien-être, un objectif pour l'élevage intelligent et un point de départ pratique pour la reconnaissance automatisée du bien-être**

L'évaluation automatisée du bien-être des poulets de chair pose des problèmes particuliers en raison du grand nombre d'oiseaux concernés et de la diversité des mesures de bien-être proposées. La marche active (soutenue et sans défaut) est à la fois une mesure universellement reconnue de la santé des oiseaux et un comportement qui peut être reconnu par la technologie existante. Cela fait

de la marche active un point de départ idéal pour l'évaluation automatisée du bien-être des poulets, tant au niveau individuel qu'au niveau du troupeau.

**Résumé en anglais (original) :** Automated assessment of broiler chicken welfare poses particular problems due to the large numbers of birds involved and the variety of different welfare measures that have been proposed. Active (sustained, defect-free) walking is both a universally agreed measure of bird health and a behavior that can be recognized by existing technology. This makes active walking an ideal starting point for automated assessment of chicken welfare at both individual and flock level.

## **01/06/2023 : Nouvelle Chaire de Recherche WELL-E : L'intelligence artificielle au service du bien-être animal**

Type de document : article publié dans le [Producteur de lait québécois](#)

Auteurs : E. Vasseur, R. Van Vliet, A. Baniré Diallo

**Résumé :** Les chercheurs de la Chaire de recherche-innovation en bien-être animal et intelligence artificielle (WELL-E) utiliseront les nouvelles technologies et les sciences informatiques pour optimiser le bien-être et la longévité des bovins laitiers. Leurs recherches seront réalisées dans des fermes afin de répondre aux demandes et aux problèmes réels de l'industrie laitière au Canada.

## **29/12/2023 : Advancements in artificial intelligence technology for improving animal welfare: Current applications and research progress**

Type de document : revue scientifique publiée dans [Animal Research and One Health](#)

Auteurs : Li Zhang, Wenqiang Guo, Chenrui Lv, Meng Guo, Mei Yang, Qiuyue Fu, Xiaomeng Liu

**Résumé en français (traduction) : Avancées technologiques de l'intelligence artificielle en vue d'améliorer le bien-être des animaux : Applications actuelles et progrès de la recherche**

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans divers secteurs a permis des avancées significatives, l'industrie animale ne faisant pas exception à la règle. Cette étude a pour but d'examiner les avantages, les limites et les perspectives d'avenir de la technologie de l'IA dans l'amélioration du bien-être des animaux. Tout d'abord, il examine le rôle de l'IA dans la compréhension des comportements et des émotions des animaux, ce qui permet de mieux comprendre leur bien-être et leurs sources de stress. Ensuite, le document explore la manière dont l'IA peut révolutionner la nutrition animale grâce à des algorithmes innovants et à l'analyse des données. L'aspect santé met l'accent sur la capacité de l'IA à identifier et à gérer les maladies grâce à des systèmes intelligents. Cette étude met également en évidence l'application de l'IA à l'amélioration des conditions de vie des animaux, en mettant l'accent sur la gestion de l'environnement et les systèmes automatisés de nettoyage et de désinfection. En conclusion, cette étude met l'accent sur les techniques basées sur l'IA pour la prédiction précoce, la surveillance étroite et le diagnostic précis des maladies animales, afin de garantir une gestion plus saine et plus durable du bétail. En tirant parti de ses avantages, en tenant compte de ses limites et en explorant les orientations futures, l'IA a le potentiel d'améliorer considérablement le bien-être des animaux, l'agriculture durable et les pratiques vétérinaires.

**Résumé en anglais (original) :** The integration of Artificial Intelligence (AI) in various sectors has led to significant advancements, with the animal industry being no exception. This review aims to investigate the benefits, limitations, and future prospects of AI technology in improving animal welfare. First, it examines the role of AI in understanding animal behaviors and emotions, providing deeper insights into their well-being and sources of stress. Next, the paper explores how AI can revolutionize animal nutrition through innovative algorithms and data analytics. The health aspect emphasizes the ability of AI to identify and manage illnesses through intelligent systems. This review also highlights the application of AI in improving animal living conditions, with a focus on environmental management and automated cleaning and disinfection systems. In conclusion, the review emphasizes AI-driven techniques for early prediction, close monitoring, and accurate diagnosis of animal diseases, ensuring healthier and more sustainable livestock management. By leveraging its advantages, addressing limitations, and exploring future directions, AI has the potential to significantly enhance animal welfare, sustainable agriculture, and veterinary practices.

## Évaluation du BEA et étiquetage

### 15/03/2024 : [Every step you take: Nudging animal welfare product purchases in a virtual supermarket](#)

Type de document : article scientifique disponible avant publication dans [Appetite](#)

Auteurs : Nina Weingarten, Leonie Bach, Jutta Roosen, Monika Hartmann

#### **Résumé en français (traduction) : Chaque pas que vous faites : Incitation à l'achat de produits respectueux du bien-être animal dans un supermarché virtuel**

Le bien-être animal (BEA) est une préoccupation croissante pour les consommateurs allemands. Cependant, tous les consommateurs n'achètent pas régulièrement des produits fabriqués selon des normes élevées en matière de bien-être animal. L'objectif de la présente étude est de tester l'effet d'un nudge à plusieurs niveaux pour augmenter la disponibilité et améliorer la visibilité des produits BEA dans un supermarché virtuel 3D en ligne (VS). Le nudge comprenait une étagère de produits BEA (appelée étagère BEA) rendue visible par des bannières et des bruits de pas sur le sol du supermarché virtuel. L'échantillon de cette expérience préenregistrée était composé de  $n = 374$  consommateurs allemands qui achètent régulièrement de la viande, du lait et des œufs. Les résultats ont montré que le nudge à plusieurs niveaux était très efficace : le pourcentage de produits BEA achetés dans le groupe nudgétisé était presque deux fois plus élevé que dans le groupe de contrôle. En outre, nous avons étudié les variables médiatrices (facilité à trouver des produits BEA dans les VS) et modératrices (sensibilité au prix) de l'efficacité du nudge à plusieurs niveaux, mais aucune preuve d'un effet n'a été obtenue. Nous concluons que les nudges à plusieurs niveaux peuvent être un outil prometteur pour augmenter les achats de produits BEA par les consommateurs. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour reproduire ces résultats dans le cadre d'une étude sur le terrain dans un supermarché réel.

**Résumé en anglais (original) :** Animal welfare (AW) is a growing concern for consumers in Germany; however, not all consumers regularly purchase products that have been produced according to high AW standards. The goal of the present study is to test the effect of a multilayered nudge to increase the availability and improve the visibility of AW products in a 3D online virtual

supermarket (VS). The nudge included a shelf with AW products (referred to as AW shelf) which was made visible through banners and footsteps on the floor of the VS. The sample of this pre-registered experiment consisted of  $n = 374$  German consumers who regularly purchase meat, milk, and eggs. The results demonstrated that the multilayered nudge was highly effective: the percentage of AW products purchased in the nudging condition was almost twice as high as in the control group. Furthermore, we investigated variables that mediate (ease of finding AW products in the VS) and moderate (price sensitivity) the effectiveness of the multilayered nudge, but no evidence for an effect was obtained. We conclude that multilayered nudges may be a promising tool to increase consumers' AW product purchases. More research is needed to replicate this finding with a field study in a real supermarket.

## Initiatives en faveur du BEA – filières, agences de financement, organismes de recherche, pouvoirs publics

### [18/03/2024 : Newsletter EURCAW Ruminants & Equine – volume 05](#)

Type de document : Newsletter du Centre européen de référence sur le bien-être des Ruminants et des Equidés ([EURCAW Ruminants & Equine](#))

Auteur : EURCAW Ruminants & Equine

**Résumé en français :** Au sommaire, des fiches thématiques sur l'enrichissement environnemental pour les bovins, les caprins, les équins et les ovins, un code de conduite basé sur les principes éthiques qui s'appliquent en Union européenne, l'annonce de la création de l'EURCAW Aquatic Animals, des guides pour le transport d'animaux et bien d'autres actualités consultables sur le site.

**Résumé en anglais :** The site includes fact sheets on environmental enrichment for cattle, goats, horses and sheep, a code of conduct based on the ethical principles that apply in the European Union, the announcement of the creation of EURCAW Aquatic Animals, guides to animal transport and much more.

[Lien pour télécharger la Newsletter](#)

### [13/03/2024 : SOS maltraitance animale : l'initiative devrait aboutir cet été](#)

Type de document : Article publié dans [La Dépêche Vétérinaire](#)

Auteur : La Dépêche Vétérinaire

**Résumé :** Un numéro national à 4 chiffres dédié au signalement de la maltraitance animale, à l'instar de ceux existant pour les humains : cette revendication partagée des militants de la cause animale a enfin trouvé son porte-parole avec le Conseil national de la protection animale (CNPA) qui devrait lui permettre de voir le jour d'ici cet été ([lire aussi DV n° 1685](#)). Créée par un vétérinaire et présidée par notre confrère Loïc Dombrevail, cette association de protection animale historique souhaiterait

fédérer les vétérinaires autour de ce projet et, plus largement, de la protection animale, comme nous l'a expliqué notre confrère.

## **11/03/2024 : Elections européennes 2024 - Engagement Animaux**

Type de document : Plateforme de l'initiative [Engagement Animaux 2024](#)

Auteur : Engagement Animaux

**Extrait** : Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans les 27 pays membres de l'Union européenne. En France, les électeurs seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire 81 eurodéputés.

L'Union européenne dispose de compétences étendues pour protéger les animaux sur son territoire et au-delà. La campagne des élections européennes représente donc une occasion unique pour les femmes et hommes politiques français.es de s'engager pour améliorer le bien-être des animaux en Europe. C'est pourquoi [29 ONG de protection animale](#) demandent à l'ensemble des candidats français de s'engager sur [un Manifeste de 33 mesures](#) porté dans toute l'Union européenne.

## **28/02/2024 : €600 million to support research and innovation on agroecology and animal health and welfare**

Type de document : actualité publiée sur le site de la [Commission européenne](#)

Auteur : Directorate-General for Agriculture and Rural Development - Commission européenne

**Résumé en français (traduction) : 600 millions d'euros pour soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines de l'agroécologie et de la santé et du bien-être des animaux**

La Commission européenne, les États membres de l'UE et les pays associés ont uni leurs forces pour financer deux grands partenariats de recherche et d'innovation dans des domaines clés de la production agricole. Au cours des sept prochaines années, ils travailleront sur l'agroécologie et sur la santé et le bien-être des animaux, des questions essentielles pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables.

**Résumé en anglais (original) :** The European Commission, EU Member States and Associated Countries have joined forces to fund two major Research and Innovation partnerships in key areas of agricultural production. They will work over the next seven years on agroecology and on animal health and welfare, essential issues for sustainable farming and food systems.

## **23/02/2024 : Newsletter EURCAW Poultry-SFA - Edition 7**

Type de document : Newsletter du Centre européen de référence sur le bien-être des volailles et autres petits animaux de ferme ([EURCAW Poultry-SFA](#))

Auteur : EURCAW Poultry-SFA

[Lien pour télécharger la Newsletter](#)

# Logement – dont enrichissement

## **23/01/2024 : Bien-être et élevage du veau de boucherie**

Type de document : article publié dans [Viandes et Produits Carnés](#)

Auteurs : Didier Bastien, Magdélène Chantepedrix, Virginie Lefoul, Christophe Martineau, Etienne Labussière, Manuel Tourtier

### **Extrait en français (traduction) : Bien-être et élevage du veau de boucherie**

Optimisation du bien-être animal et des conditions d'élevage chez le veau de boucherie. Cet article est une compilation des présentations sur le veau de boucherie au 74ème congrès européen des sciences animales (European Federation of Animal Science [EAAP]) qui s'est tenu à Lyon du 28 août au 1er septembre 2023.

#### **INTRODUCTION**

Dans un contexte de baisse des volumes de production et de consommation, la production française de viande de veau est confrontée à de nouveaux défis en termes d'évolution des méthodes d'élevage. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la santé et du bien-être de leurs animaux. De plus, une révision de la réglementation européenne sur le bien-être animal a été annoncée, qui concerne la production de veaux de boucherie. Dans ce contexte, plusieurs études ont été menées par l'Institut de l'élevage français en collaboration avec différents partenaires, dont l'INRAE, et avec le soutien de l'interprofession INTERBEV Veaux et du Ministère français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les objectifs de l'étude étaient d'identifier les attentes sociétales, d'acquérir des références sur l'impact des différents modes de logement et d'alimentation, d'évaluer l'évolution de l'utilisation des antibiotiques dans le secteur et de développer des outils d'évaluation de la biosécurité dans les exploitations d'élevage.

#### **I. LE BIEN-ÊTRE DES VEAUX DE BOUCHERIE**

- Production de veaux de boucherie : quelles sont les attentes de la société en matière de logement et de bien-être des animaux ?
- Impact de l'élimination des cases individuelles sur le comportement des veaux de boucherie
- Impact du type de sol et de la taille du groupe sur le comportement du veau de boucherie
- Le logement des veaux de boucherie en France : situation actuelle et besoins d'investissement
- Promouvoir et accompagner la transformation des élevages français de veaux de boucherie en réponse aux attentes sociétales

#### **II. GESTION DES VEAUX DE BOUCHERIE**

- Effet de l'apport d'aliments solides sur le comportement alimentaire et le métabolisme énergétique des veaux en croissance
- SECURIVO : outils d'auto-évaluation de la biosécurité dans les élevages de veaux de boucherie
- Evolution de l'utilisation des antibiotiques dans la filière veau de boucherie en France entre 2013 et 2020

#### **CONCLUSION**

Les deux études menées sur la production de veaux de boucherie en France, d'une part sur les attentes sociales en matière de bien-être animal, d'autre part sur les principales caractéristiques des installations d'élevage utilisées en France pour cette production, ont permis de mesurer les écarts entre les attentes et la réalité de la production. Les essais menés sur une approche différente du logement des veaux (démarrage des veaux en cases collectives, engraissement sur sol caoutchouc ou en grandes cases) ont mis en évidence des impacts positifs et négatifs sur le comportement des veaux. Alors que les veaux se déplacent davantage lorsqu'ils sont engraisés en grands groupes, ils développent davantage de comportements de succion croisée lorsqu'ils sont placés en groupe

au début de l'élevage. Les essais réalisés sur l'ingestion d'aliments solides par les veaux ont montré que le comportement et la nutrition des veaux peuvent s'adapter à des sources d'énergie alimentaire contrastées, ainsi que l'impact de différents apports d'aliments solides sur le métabolisme et le comportement des veaux. Enfin, la mise en place d'outils de gestion de la biosécurité dans les élevages, associée à des campagnes de formation, a permis de réduire significativement l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages de veaux de boucherie en France.

### **Extrait en anglais (original) : Veal calf welfare and rearing**

Optimizing animal welfare and rearing conditions in veal calves. This article is a compilation of presentations on veal calves at the 74th European Federation of Animal Science (EAAP) congress, held in Lyon from August 28 to September 1, 2023.

#### **INTRODUCTION**

In a context of declining production and consumption volumes, French veal production is facing new challenges in terms of changing farming methods. Consumers are increasingly concerned about the welfare and health of their animals. Furthermore, a review of European regulations on animal welfare has been announced, covering veal calf production. In this context, a number of studies have been carried out by the French Livestock Institute in collaboration with different partners, including INRAE, and with the support of the INTERBEV Veaux interprofession or the Ministry of Agriculture and Food Sovereignty. The aims of this study were to identify societal expectations, to acquire references on the impact of different housing and feeding methods on animals, to assess changes in the use of antibiotics in the sector and to develop tools for assessing biosecurity in livestock farming.

#### **I. WELFARE OF VEAL CALVES**

- Veal calf production: what are society's expectations in terms of housing and animal welfare?
- Impact of eliminating individual pens on veal calf behavior
- Impact of floor type and group size on veal calf behavior
- Veal calf housing in France: current situation and investment needs
- Promoting and supporting the transformation of French veal calf farms in response to societal expectations

#### **II. VEAL CALF MANAGEMENT**

- Effect of solid feed intake on feeding behavior and energy metabolism of growing calves
- SECURIVO: self-assessment tools for biosecurity on veal calf farms
- Trends in the use of antibiotics in the veal calf industry in France between 2013 and 2020

#### **CONCLUSION**

The two studies carried out on veal calf production in France, firstly on social expectations in terms of animal welfare, and secondly on the main characteristics of the rearing facilities used in France for this production, have enabled us to measure the gaps between expectations and the reality of production. Trials carried out on a different approach to housing calves (starting calves in group pens, fattening them on rubber floors or in large pens) revealed both positive and negative impacts on calf behaviour. While calves move around more when fattened in large groups, they develop more cross-sucking behavior when put in group housing at start-up. Trials carried out on calf ingestion of solid feed have shown that calf behaviour and nutrition can adapt to contrasted sources of dietary energy, as well as on the impact of different solid feed intakes on calf metabolism and behaviour. Finally, the implementation of biosecurity management tools on farms, combined with training campaigns, has led to a significant reduction in the use of antibiotics on veal calf farms in France.

## **03/08/2023 : Effect of classical music on growth performance, stress level, antioxidant index, immune function and meat quality in broilers at different stocking densities**

Type de document : article scientifique publié dans [Frontiers in Veterinary Science](#)

Auteurs : Xinlei Gao, Jiangang Gong, Bowen Yang, Yanci Liu, Hongjian Xu, Yanshuang Hao, Jialin Jing, Zhihua Feng, Lihua Li

### **Résumé en français (traduction) : Effet de la musique classique sur les performances de croissance, le niveau de stress, l'indice antioxydant, la fonction immunitaire et la qualité de la viande chez les poulets de chair à différentes densités d'élevage**

La densité d'élevage élevée est l'un des facteurs qui peut facilement provoquer un stress oxydatif et une réaction inflammatoire chez les poulets de chair. Actuellement, la musicothérapie a été proposée pour aider les animaux à soulager le stress dans une certaine mesure. Toutefois, on ne sait toujours pas si la musique classique peut atténuer le stress chez les poulets de chair soumis à des densités d'élevage élevées. Cette étude a donc pour but d'étudier les effets de la musique classique sur les performances de croissance, le niveau de stress, l'indice antioxydant, la fonction immunitaire et la qualité de la viande des poulets de chair soumis à différentes densités d'élevage. Au total, 540 poulets de chair âgés d'un jour et de poids corporel similaire ont été répartis au hasard en 6 groupes de traitement, avec 6 répétitions par groupe, comprenant deux environnements alimentaires (avec/sans musique classique) et trois densités de peuplement (15,5, 17,9 et 20,3 oiseaux/m<sup>2</sup>), ce qui constitue un arrangement factoriel 2 × 3. Les résultats sont les suivants : l'augmentation de la densité d'élevage a réduit la consommation moyenne quotidienne d'aliments et le gain moyen quotidien (GMQ), a augmenté le rapport nourriture/gain (F/G) et la mortalité des poulets de chair. En outre, l'augmentation de la densité a entraîné une augmentation des niveaux sériques de corticostérone (CORT) et d'hormone adrénocorticotrope (ACTH). L'augmentation de la densité d'élevage a entraîné une diminution des indices de la rate et des bourses, des taux sériques d'immunoglobuline A (IgA), d'immunoglobuline G (IgG) et d'immunoglobuline M (IgM). L'augmentation de la densité a entraîné une augmentation du taux sérique de malondialdéhyde (MDA) et une diminution des activités de la catalase (CAT), de la superoxyde dismutase (SOD) et de la glutathion peroxydase (GSH-PX). L'augmentation de la densité de peuplement a diminué les niveaux de protéines totales sériques (TP) et augmenté les niveaux de cholestérol total (TC) et de glucose (GLU). L'augmentation de la densité d'élevage a également diminué le liss de cuisson du pectoral et a augmenté la valeur L24h du pectoral. Par ailleurs, la diffusion de musique classique aux poulets de chair a permis d'augmenter leur GMQ et de diminuer leur F/G, ainsi que de réduire les taux sériques de CORT, d'ACTH et de GLU. De plus, l'indice de la bourse de Fabricius, les teneurs sériques en IgA et IgG ainsi que la valeur a24h du pectoral ont augmenté sous l'effet de la musicothérapie. En conclusion, une densité de peuplement élevée (20,3 oiseaux/m<sup>2</sup>) a des conséquences néfastes sur les performances de croissance et la santé des poulets de chair, et un stimulus de musique classique réduit certains de ces effets négatifs.

**Résumé en anglais (original) :** High-stocking density is one of the factors that can easily cause oxidative stress and inflammatory reaction of broilers. Currently, music therapy has been proposed to help animals relieve stress to some extent. However, it is still unclear whether classical music can alleviate stress in broilers at high stocking densities. Hence, this study aimed to investigate the

effects of classical music on growth performance, stress level, antioxidant index, immune function and meat quality of broilers under different stocking densities. A total of 540 one-day-old broilers with similar body weight were randomly divided into 6 treatment groups, with 6 replicates per group, which included two feeding environments (with/without classical music) and three stocking densities (15.5, 17.9, and 20.3 birds/m<sup>2</sup>), thereby making a 2 × 3 factorial arrangement. The results showed as follows: increasing stocking density decreased the average daily feed intake and average daily gain (ADG), increased feed-to-gain ratio (F/G) and mortality of broilers. Moreover, increased density resulted in an increase in serum corticosterone (CORT) and adrenocorticotrophic hormone (ACTH) levels. Increasing stocking density decreased spleen and bursal indices, serum immunoglobulin A (IgA), immunoglobulin G (IgG), and immunoglobulin M (IgM) levels. Increasing stocking density elevated serum malondialdehyde (MDA) and decreased catalase (CAT), superoxide dismutase (SOD) and glutathione peroxidase (GSH-PX) activities. Increasing stocking density decreased serum total protein (TP) levels and increased total cholesterol (TC) and glucose (GLU) levels. Additionally, increasing stocking density decreased the cooking loss of pectoralis and increased the L24h value of pectoralis. Meanwhile, playing classical music for broilers increased their ADG and decreased F/G, and decreased serum CORT, ACTH, GLU content. In addition, the bursa of Fabricius index, serum IgA and IgG contents as well as the a24h value of pectoralis was increased under the music therapy. In conclusion, high-stocking density (20.3 birds/m<sup>2</sup>) harmed the growth performance and health of broilers, and the classical music stimulus ameliorated the negative effects to some extent.

## Réglementation

### [18/03/2024 : Elevage en cage : une action en justice inédite contre la Commission européenne pour non-respect de ses engagements](#)

Type de document : article publié sur le site de [CIWF](#)

Auteur : CIWF

**Extrait** : Le comité des citoyens de l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) "Pour une nouvelle ère sans cage", couronnée d'un succès inédit, a engagé aujourd'hui une action en justice contre la Commission européenne, qui n'a pas respecté son engagement d'interdire l'élevage en cage. Une plainte a été déposée auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), par laquelle le comité des citoyens de l'ICE démontre que la Commission n'a pas tenu sa promesse d'introduire une législation visant à interdire les cages. Pour le comité, revenir sur sa promesse historique d'interdire les cages va à l'encontre de l'objectif même de ce nouvel outil "démocratique". En 2021, suite au succès de cette ICE signée par 1,4 million de personnes, soutenue par une coalition de 170 ONG coordonnée par Compassion in World Farming, la Commission s'est clairement engagée à présenter des propositions législatives visant à interdire l'élevage en cage dans l'UE avant la fin de l'année 2023. Cette action en justice "End the Cage Age", soutenue par Compassion in World Farming, est la première à demander à la Commission de rendre compte de son incapacité à donner suite à une ICE. Si elle obtient gain de cause, la Commission sera contrainte

par la Cour de publier ses propositions dans un délai clair et raisonnable et d'autoriser l'accès à son dossier concernant l'ICE "Pour une nouvelle ère sans cage" (...)

A travers l'UE, plus de 300 millions de truies, de poules, de veaux, de lapins, de canards, de cailles et d'oies souffrent dans des cages. Les truies sont forcées d'allaiter leurs porcelets dans des cases si petites qu'elles ne peuvent même pas se retourner, les lapins et les cailles passent toute leur vie dans des cages nues, et les canards et les oies sont mis en cage pour être gavés afin de produire du foie gras (...)

A l'automne de l'année dernière, la Commission était sur le point de publier ses propositions législatives concernant l'interdiction de l'élevage en cage quand la présidente Ursula von der Leyen a, semble-t-il, cédé à la pression du lobby agricole pour mettre en suspens cette interdiction. Son discours sur l'état de l'Union européenne a même repris les termes d'une lettre qui lui avait été adressée à l'époque par la fédération agricole Copa Cogeca. Cette décision a été prise en dépit des préparatifs, des évaluations et des consultations déjà effectués par les fonctionnaires de la Commission et des propositions prévoyant un soutien financier important pour aider les éleveurs dans cette phase de transition hors-cage. Des subventions publiques doivent être réorientées pour accompagner les éleveurs qui adoptent des systèmes d'élevage durables. CIWF appelle ses sympathisants à interpeller la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen (@vonderleyen) en soutien de cette action en justice.

## **14/03/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-000130/24 : Relancer la réforme sur le transport des animaux**

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-000130/24

Auteurs : question : Annika Bruna (ID). Réponse : Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

**Question** : Alors que le 7 décembre 2023, la Commission présentait un projet de réforme sur le transport des animaux, la presse agricole [\[1\]](#) évoquait dernièrement la possibilité d'un abandon de cette réforme par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Cette dernière a indiqué privilégier la proposition sur la protection des chiens et des chats. Le projet de réforme sur le transport des animaux de rente serait donc vraisemblablement renvoyé à la prochaine Commission, dont le mandat débutera après les élections européennes. 1. Quelle initiative la Commission compte-t-elle prendre pour relancer son projet de réforme ? 2. Peut-elle défendre, auprès du Conseil, le développement du transport de viande comme alternative au transport des animaux vivants, en sachant qu'il induit des volumes plus réduits et moins d'externalités négatives (accidents routiers et maritimes, bilan carbone) ?

[\[1\]](https://www.web-agri.fr/bien-etre-animal/article/860770/le-projet-de-loi-europeen-sur-le-transport-n-est-pas-une-priorite-pour-bruxelles)<https://www.web-agri.fr/bien-etre-animal/article/860770/le-projet-de-loi-europeen-sur-le-transport-n-est-pas-une-priorite-pour-bruxelles>.

**Réponse** : 1. Le 7 décembre 2023, la Commission a présenté au Parlement européen et au Conseil sa proposition de règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport [\[1\]](#). Conformément à la procédure législative ordinaire, prévue à l'article 294 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne [\[2\]](#), la proposition est désormais dans les mains des colégislateurs pour les prochaines étapes. 2. Il appartient à la présidence du Conseil de l'UE de définir les priorités pour l'examen des propositions législatives au sein du Conseil. L'une des

modifications de la législation actuelle de l'Union prévues par la proposition, est la limitation de la durée maximale du transport des animaux jusqu'à l'abattoir. Les exigences concernant des durées de trajet plus courtes devraient aussi inciter à raccourcir les chaînes d'approvisionnement et stimuler ainsi l'économie locale.

[1] Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement (CE) no 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 1/2005. COM(2023) 770 final.

[2] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=C>

## [14/03/2024 : Parlement européen : réponse orale à la question O-000059/23 : Révision promise de la législation de l'Union en matière de bien-être animal et des initiatives citoyennes européennes liées au bien-être animal \(débat\)](#)

Type de document : réponse orale de la [Commission européenne](#) à la question O-000059/23

Auteurs : question : Niels Fuglsang (S&D), Thomas Waitz (Verts/ALE), Günther Sidl (S&D), Sarah Wiener (Verts/ALE), Emil Radev (PPE), Michaela Šojdrová (PPE), Sirpa Pietikäinen (PPE), Heidi Hautala (Verts/ALE), Annika Bruna (ID), Caroline Roose (Verts/ALE), Pascal Durand (S&D), Pierre Larrouturou (S&D), Martin Buschmann (NI), Manuela Ripa (Verts/ALE), Martin Häusling (Verts/ALE), Maria Noichl (S&D), Anna Deparnay-Grünenberg (Verts/ALE), Grace O'Sullivan (Verts/ALE), Mario Furore (NI), Rosa D'Amato (Verts/ALE), Tiziana Beghin (NI), Petras Auštrevičius (Renew), Tilly Metz (Verts/ALE), Anja Hazekamp (The Left), Sylwia Spurek (Verts/ALE), Francisco Guerreiro (Verts/ALE), Martin Hojsík (Renew), Michal Wiezik (Renew), Malin Björk (The Left), Marisa Matias (The Left), Ville Niinistö (Verts/ALE), Marianne Vind (S&D), Christel Schaldemose (S&D), Karen Melchior (Renew), Alice Kuhnke (Verts/ALE), Pär Holmgren (Verts/ALE), Marina Kaljurand (S&D), Mick Wallace (The Left), Henna Virkkunen (PPE), Róza Thun und Hohenstein (Renew). Réponse : Mme Ferreira au nom de la Commission européenne

**Question en français :** Dans sa stratégie « De la ferme à la table », la Commission s'est engagée à réviser la législation actuelle de l'Union en matière de bien-être animal d'ici au troisième trimestre de 2023. En juillet 2021, en réponse à l'initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée « End the Cage Age », qui a recueilli plus de 1,4 millions de signatures, la Commission a exprimé son engagement d'adopter une interdiction des cages pour les espèces couvertes par l'ICE. La Commission a noté que cette interdiction serait envisagée dans le contexte de la refonte de la législation de l'Union, vieille de 20 ans, en matière de bien-être animal. Dans l'intervalle, en moins de 10 mois, l'ICE intitulée « Fur Free Europe », qui demande l'interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure dans l'Union et de la mise sur le marché de produits issus d'exploitations à fourrure, a également recueilli plus de 1.5 millions de signatures. À la mi-octobre, l'Eurobaromètre a publié un nouveau sondage spécial sur l'attitude des Européens à l'égard du bien-être animal, qui a confirmé le soutien massif des citoyens européens à l'amélioration des règles en matière de bien-être animal au sein de l'Union. Toutefois, lors de la présentation de son programme de travail pour 2024, la Commission a confirmé qu'elle ne publierait que la proposition relative à la protection des animaux pendant le transport, et a évoqué la nécessité de renforcer les évaluations et le dialogue sur les autres propositions attendues visant à réviser la législation européenne obsolète en matière de bien-

être animal. Pourtant, les agriculteurs, l'industrie, les organisations non gouvernementales ainsi que d'autres parties prenantes débattent de cette révision depuis plusieurs années, non seulement par l'intermédiaire des groupes de dialogue civil habituels, mis en place par la Commission, mais aussi par l'intermédiaire de la plateforme de l'Union sur le bien-être animal et ses nombreux sous-groupes. En outre, dans le cadre du processus « Mieux légiférer », deux consultations publiques ont eu lieu dans le cadre de la préparation de la révision, dont l'une a recueilli près de 60 000 retours d'information, ce qui en a fait l'une des consultations de l'Union avec le niveau de participation le plus élevé. Les institutions européennes ont également réalisé d'importants travaux, y compris de nombreux avis scientifiques publiés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, à l'appui de la révision. En décembre 2023, la Commission a publié une proposition sur le bien-être des animaux de compagnie, qui devait initialement faire partie de la « proposition relative aux animaux détenus » couvrant un champ d'application beaucoup plus large. Même si la proposition relative aux animaux de compagnie est bien accueillie, des inquiétudes subsistent quant à l'adoption du reste de la proposition initiale. Dans ce contexte: La Commission peut-elle fournir un plan comportant un calendrier précis pour la mise en œuvre des propositions législatives encore en suspens qu'elle a promis, à plusieurs reprises, tout au long de la présente législature, notamment: 1.une proposition de règlement sur le bien-être des animaux détenus à des fins économiques, 2.une proposition de règlement sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, et 3.une proposition de règlement sur l'étiquetage en matière de bien-être animal ?

**Réponse en français (traduction) :** En 2020, la Commission a annoncé que, d'ici à 2023, elle réviserait les règles de l'Union européenne en matière de bien-être animal et envisagerait des options pour l'étiquetage relatif au bien-être animal. Dans le cadre de cette révision, nous avons annoncé, en 2021, notre intention de proposer des règles visant à supprimer progressivement et, à terme, à interdire l'utilisation de cages dans l'élevage. Cette initiative répondait à l'initiative citoyenne européenne "Mettre fin à l'ère des cages". À ce jour, la Commission a établi un large éventail d'options politiques pour ces futures règles. Ces options s'appuient sur le bilan de santé des règles actuelles, sur plusieurs études externes et sur 11 avis scientifiques rendus par l'Autorité européenne de sécurité des aliments. En 2021, nous avons entamé une étude d'impact approfondie de leurs incidences économiques, sociales et environnementales. Cette étude est toujours en cours. Comme vous le savez, le 7 décembre 2023, la Commission a adopté deux propositions législatives majeures en matière de bien-être animal. La première est un règlement révisé (après deux décennies) sur la protection des animaux pendant le transport. La seconde est un nouveau règlement traitant, pour la première fois, du bien-être et de la traçabilité des chiens et des chats. Le travail sur les propositions de révision des règles de l'Union européenne sur le bien-être des animaux dans les fermes au moment de leur mise à mort et sur l'établissement de règles harmonisées pour l'étiquetage relatif au bien-être des animaux est toujours en cours. Le travail se poursuit également en ce qui concerne le suivi de notre réponse à l'initiative "En finir avec l'ère des cages", où nous évaluons soigneusement des aspects importants pour garantir que la transition vers l'élevage sans cage est également durable pour le secteur agricole et pour nos systèmes alimentaires, afin que les propositions en question soient holistiques et solides. D'autres consultations sont également nécessaires sur les coûts, la durée des périodes de transition et les mesures pertinentes à l'importation. Le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne a débuté le 25 janvier 2024. Il devrait être un lieu propice à ces discussions. Nous savons tous que les agriculteurs souhaitent des conditions de concurrence équitables. Certains d'entre eux ne sont pas satisfaits de

l'éparpillement des normes de bien-être animal dans l'Union européenne. Ils doivent tenir compte d'un grand nombre d'exigences nationales différentes et en constante évolution, ainsi que de régimes privés en matière de bien-être animal. Il est donc de notre responsabilité de leur assurer une stabilité et une clarté à long terme sur ce qui sera considéré comme acceptable en matière de bien-être animal. Bien entendu, la réforme du bien-être animal implique des coûts. Nous devons les prendre en compte et identifier des solutions. Mais réduire la fragmentation du marché intérieur permettrait aux agriculteurs d'investir dans leurs exploitations et de profiter des opportunités de marché qui découlent des améliorations en matière de bien-être animal. Pour toutes ces raisons, nous continuons à étudier la meilleure ligne de conduite à adopter dans ces domaines, en tenant compte des avis des parties prenantes et, bien entendu, de ceux du Parlement européen.

## **13/03/2024 : Review of the rules on the protection of animals during transport**

Type de document : Note d'information publiée sur le site de [Think Tank - Parlement européen](#)

Auteur : Claudia Vinci

### **Résumé en français (traduction) : Révision des règles relatives à la protection des animaux en cours de transport**

En décembre 2023, la Commission a présenté une proposition relative à la protection des animaux en cours de transport, en vue de remplacer et de mettre à jour le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil. Cette proposition, ainsi qu'une autre sur le bien-être et la traçabilité des chiens et des chats, fait partie d'un paquet législatif visant à réformer les règles actuelles de l'UE en matière de bien-être animal. La réforme a été annoncée en 2020 avec le lancement de la stratégie "de la ferme à la table", qui vise à créer un système alimentaire plus équitable, plus sain et plus respectueux de l'environnement. Le texte proposé introduit des règles plus strictes concernant les temps de voyage, l'espace minimum entre les animaux, les conditions de transport des animaux vulnérables, le transport à des températures extrêmes, la sauvegarde des animaux transportés vers des pays tiers, l'utilisation de systèmes technologiques et la protection des chats et des chiens dans le transport commercial. Au Parlement européen, le dossier a été attribué à la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) et à la commission des transports et du tourisme (TRAN), avec Daniel Buda (PPE, Roumanie) et Anna Deparnay-Grunenberg (Verts/ALE, Allemagne) comme co-rapporteurs. Les fiches "Législation européenne en cours" sont mises à jour à des étapes clés de la procédure législative.

**Résumé en anglais (original) :** In December 2023, the Commission presented a proposal on the protection of animals during transport, with a view to replacing and updating Council Regulation (EC) No 1/2005. This proposal, along with another on welfare and traceability of dogs and cats, is part of a legislative package to reform the current EU rules on animal welfare. The reform was announced in 2020 with the launch of the 'farm to fork' strategy, which aims to create a fairer, healthier and more environmentally friendly food system. The proposed text introduces stricter rules regarding travel times, the minimum space between animals, transport conditions for vulnerable animals, transportation in extreme temperatures, safeguarding of animals transported to third countries, the utilisation of technological systems and the protection of cats and dogs in commercial transport. In the European Parliament, the file has been assigned to the Committee on Agriculture and Rural Development (AGRI) and to the Committee of Transport and Tourism (TRAN), with Daniel Buda

(EPP, Romania) and Anna Deparnay-Grunenberg (Greens/EFA, Germany) as co-rapporteurs. The 'EU Legislation in Progress' briefings are updated at key stages throughout the legislative procedure.

Publication ayant donné lieu à un [article dans Agroportal](#)

[Lien vers le pdf](#)

## **06/03/2024 : Animal welfare at German abattoirs: insights into the occurrence of violations against laws and regulations from official veterinarians and judicial decisions**

Type de document : article scientifique publié dans [Frontiers in Veterinary Science](#)

Auteurs : Stephanie Janet Schneidewind, Susann Langforth, Diana Meemken

**Résumé en français (traduction) : Le bien-être des animaux dans les abattoirs allemands : les vétérinaires officiels et les décisions judiciaires donnent un aperçu des violations des lois et des réglementations.**

Cette étude a examiné l'occurrence de diverses violations du bien-être animal dans les abattoirs allemands en analysant les résultats d'une enquête anonyme en ligne et les décisions de justice allemandes pertinentes. L'enquête s'adressait aux vétérinaires officiels (VOs) et aux autres personnes chargées de faire appliquer les lois et règlements relatifs au bien-être des animaux dans les abattoirs allemands. Les participants ont été invités à signaler les cinq violations du bien-être animal les plus courantes sur leur lieu de travail au cours des trois dernières années (2019-2021), et à indiquer si 22 violations spécifiques données s'étaient produites ou non (dans le même laps de temps). Les décisions de justice ont été examinées afin de déterminer combien d'abattoirs ont été sanctionnés pour une violation spécifique du bien-être animal et les détails concernant le nombre et les espèces d'animaux concernés. Dans l'ensemble, les infractions examinées dans le cadre de cette étude relevaient de l'une des catégories suivantes : (1) utilisation d'aides à la conduite interdites (par exemple, utilisation illicite d'aiguillons électriques ou frappe/battement des animaux) ; (2) insuffisance de soins adéquats dans la stabulation ; (3) manipulation inappropriée des animaux ayant des besoins de soins particuliers ; (4) immobilisation, étourdissement et saignée inadéquats des animaux ; et (5) exécution de tâches non qualifiées/travail administratif inadéquat (par exemple, documentation d'une infraction). Les violations analysées dans le cadre de cette étude relevaient le plus souvent des catégories 1, 2 et 4. En ce qui concerne les cinq infractions que les participants à l'enquête ont déclaré être les plus courantes au cours des années 2019-2021, 42,6 % des réponses (N = 277 infractions signalées) relevaient de la catégorie 4, suivie de près par la catégorie 1 avec 37,9 %. Sur les 22 violations étudiées dans la deuxième partie de l'enquête, celles qui ont été signalées par 50,0 % ou plus des participants étaient concentrées dans les catégories 1, 2 et 4. En ce qui concerne les 16 décisions judiciaires pertinentes rendues entre 2015 et 2022, les cas de mauvaise conduite les plus fréquemment documentés relevaient principalement de la catégorie 1. Les données recueillies suggèrent qu'il pourrait être nécessaire d'améliorer le respect de la législation sur le bien-être des animaux, en particulier en ce qui concerne les catégories 1, 2 et 4. Les auteurs suggèrent aux VOs de tenir compte de ces résultats lorsqu'ils mènent des activités de contrôle dans les abattoirs et dans le cadre de la formation et de l'éducation du personnel des abattoirs.

**Résumé en anglais (original)** : This study investigated the occurrence of various animal welfare violations at German abattoirs by analyzing the results of an anonymous online survey and relevant German court decisions. The survey targeted official veterinarians (OVs) and other individuals responsible for enforcing animal welfare laws and regulations at German abattoirs. Participants were asked to report the five most common animal welfare violations in their workplaces during the past 3 years (2019–2021), and whether 22 specific given violations had occurred or not (in the same timeframe). The court decisions were examined to determine how many abattoirs were penalized for a specific animal welfare violation and the details about the number and species of affected animals. Overall, the violations examined throughout this study fell into one of the following categories: (1) use of prohibited driving aids (e.g., illicit use of electric prods, or hitting/beating animals); (2) inadequate husbandry in lairage; (3) inappropriate handling of animals with special care needs; (4) improper restraint, stunning, and bleeding of animals; and (5) unqualified task execution/inadequate administrative work (e.g., documentation of a violation). The violations analyzed in the scope of this study most frequently fell into categories 1, 2, and 4. Regarding the five violations that survey participants reported to be the most common in the years 2019–2021, 42.6% of responses (N = 277 reported violations) fell into category 4, followed closely by category 1 with 37.9%. Of the 22 violations surveyed in the second part of the survey, those reported by 50.0% or more participants were concentrated in categories 1, 2, and 4. Regarding the 16 relevant court rulings spanning from 2015 to 2022, the most frequently documented instances of misconduct primarily fell into category 1. The collected data suggest that there may be need for improvements regarding compliance with animal welfare legislation, especially concerning categories 1, 2, and 4. The authors suggest OVs to consider these findings when conducting monitoring activities at abattoirs and in the training and education of abattoir personnel.

## **05/03/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°15015 : Conditions de mise à mort des animaux dans les abattoirs**

Type de document : Réponse à la question n°15015 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Béatrice Roullaud (Rassemblement National - Seine-et-Marne). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Béatrice Roullaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions de mise à mort des animaux dans les abattoirs. Le récent scandale mis en lumière par L214, association de lutte contre la maltraitance animale, dans l'abattoir municipal de Craon en Mayenne a révélé des images insupportables montrant des animaux encore conscients après l'étourdissement qui se débattent avant et après l'égorgeage. Des vaches réagissent aux coups de couteau et à la pince guillotine lors de la découpe de leurs pattes avant, de leurs cornes ou de leur tête. Pourtant, à ce stade de la chaîne d'abattage, les animaux devraient être morts. Les problèmes structurels de cet établissement et l'absence d'intervention des services vétérinaires engendrent de très graves infractions qui se répètent et des conséquences effroyables pour les animaux. Ces actes de cruauté, ces sévices graves, l'absence d'évaluation de l'état d'inconscience des animaux sont inadmissibles. Et pourtant ce n'est pas la première fois. L'abattoir

du Vigan dans le Gard fut fermé provisoirement en février 2016 en raison de vidéos montrant des vaches découpées encore vivantes à la scie électrique, celui de Mauléon-Licharre fut condamné pour sévices graves dont un agneau écartelé vivant. D'autres abattoirs ont été dénoncés et plus récemment l'État fut condamné par le tribunal administratif de Montpellier le 4 mai 2023 pour insuffisance de contrôles exercés par les services de l'État. Elle lui demande en conséquence quelles mesures compte mettre en œuvre le Gouvernement pour que les abattoirs soient sérieusement suivis et contrôlés par les services vétérinaires afin de vérifier que les opérations d'abattage soient réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Elle lui demande également de bien vouloir lui confirmer que tous les abattoirs emploient bien un responsable bien-être animal responsable, sur le plan technique, de faire appliquer les règles de protection animale au sein de l'établissement, comme cela est prévu depuis la promulgation de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable en novembre 2018.

**Réponse :** Les conditions de mise à mort en abattoir sont aujourd'hui soumises à de multiples contrôles, qu'ils soient prévus par la réglementation ou mis en place volontairement par les exploitants d'abattoir. Ainsi, le règlement européen 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort impose la présence d'un responsable de la protection animale qui doit être en mesure d'exiger que le personnel de l'abattoir prenne les mesures correctives nécessaires pour garantir le respect des exigences réglementaires. Par ailleurs, les agents de l'État (vétérinaires et auxiliaires officiels) audient régulièrement les conditions d'abattage des animaux, notifient les éventuelles non-conformités et prennent les mesures administratives et pénales adaptées. Des audits tierce partie sont également réalisés sur le volet de la protection animale par les clients des abattoirs dans le cadre de cahiers des charges commerciaux. En complément, depuis plusieurs années, la filière s'est dotée d'un dispositif d'audits volontaires de la protection animale en abattoir dont la grille d'évaluation a été construite en collaboration avec des associations de protection animale. Enfin, certaines associations, telle l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), disposent de leurs propres auditeurs qui sont invités par les abatteurs à réaliser un diagnostic des conditions de mise à mort. Il est à rappeler la responsabilité première des professionnels de l'abattage quant au respect de la protection animale ainsi que des obligations réglementaires qui s'imposent aux agents des services vétérinaires d'inspection en matière de contrôle en abattoir. Chaque animal doit être soumis à une inspection avant l'abattage. Cependant, les conditions de manipulation des animaux, de leur déchargement à leur mise à mort, ne sont pas soumises à une inspection permanente des services de l'État. Le respect des exigences dans le domaine de la protection animale est contrôlé, a minima, deux fois par an par les services d'inspection en poste dans les établissements d'abattage sous la forme d'audits complets. Par ailleurs, la mise en œuvre du contrôle interne par l'exploitant est également vérifiée. Enfin, des contrôles physiques aux postes de mise à mort sont régulièrement réalisés. Depuis deux ans, des actions complémentaires ont été entreprises par l'administration pour renforcer les contrôles du respect de la protection animale en abattoir et la mise en œuvre de suites administratives ou pénales adaptées, en ciblant les établissements dont les procédures d'abattage nécessitent d'être améliorées. Enfin, le ministère chargé de l'agriculture a initié en juillet 2021 un « plan abattoir » pour garantir une stricte application des exigences réglementaires, y compris celles concernant la protection animale lors de l'abattage : accompagnement des travaux nécessaires à l'amélioration des pratiques [181 abattoirs soutenus pour un montant de 115 millions d'euros (M€)], renforcement du maillage des abattoirs locaux,

renforcement des contrôles avec une force d'intervention rapide et des contrôles généralisés partout en France et mise en œuvre des suites appropriées aux contrôles en lien avec les préfets. Afin de prolonger cette dynamique, le ministère chargé de l'agriculture a engagé en juillet 2023 une démarche associant les filières professionnelles et les collectivités territoriales pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité des filières d'élevage. La loi de finances pour 2024 prévoit ainsi la mise en place d'une garantie publique sur 50 M€ d'encours de prêts, pour accompagner les établissements d'abattage présentant un intérêt stratégique pour une filière et/ou un bassin de production.

## **04/03/2024 : Veille Droit Animal**

Type de document : site internet [Veille Droit Animal](#)

Auteur : Valentin Brunet

**Extrait** : Ce site web a pour objectif de recenser la législation et la réglementation relatives à la protection des animaux, au niveau européen (UE) et français. Une veille juridique permet de le mettre à jour régulièrement. Cette démarche vise à aider toutes les personnes ayant des questions spécifiques sur le droit concernant la protection des animaux, qu'ils soient domestiques, d'élevage, utilisés à des fins scientifiques ou de loisir.

## **01/03/2024 : Directives européennes sur le bien-être animal et l'environnement : stop à l'intensification du déséquilibre concurrentiel**

Type de document : article publié sur le site de [ANVOL](#)

Auteurs : l'Interprofession de la Volaille Française (ANVOL) et le Comité Interprofessionnel de la Dinde Française (CIDEF)

**Extrait** : La filière avicole demande l'arrêt de l'empilement réglementaire concernant le bien-être animal et une réorientation sur des obligations de résultats, de formation et d'harmonisation des pratiques. Les professionnels rappellent en outre que les conditions de vie des animaux en élevage et leur protection pendant le transport et l'abattage sont déjà strictement encadrées réglementairement (Directive 2007/43/CE dite "poulet de chair", règlement 1/2005 sur le transport, règlement 1099/2009 sur l'abattage), ce qui fait de l'Union européenne un modèle en matière de bientraitance des animaux. De plus, le bien-être animal est au cœur des préoccupations de la filière avicole, qui a d'ailleurs volontairement développé l'application « EBENE » pour contrôler le bien-être en élevage en prenant en compte des indicateurs basés sur l'animal (comportement, blessures ...), issus de travaux de recherche européens. La filière fait également évoluer ses pratiques, via la formation des éleveurs, convoyeurs d'animaux vivants, responsables et opérateurs protection animale en abattoirs et par l'investissement dans de nouvelles infrastructures et équipements, comme des fenêtres dans plus de la moitié des bâtiments d'élevage, des systèmes d'anesthésie innovants à l'abattoir .... Dans ce contexte, la proposition d'un nouveau règlement européen concernant le transport des animaux vivants n'est pas acceptable pour la filière car : (1) les densités et hauteurs de containers proposées sont incompatibles avec un bon maintien des animaux, induisant des risques de blessures, de renversement des camions, mais aussi l'augmentation de 30 à 40% du nombre de véhicules de transport sur les routes, en contradiction avec tous les objectifs

de décarbonation ainsi qu'avec la viabilité économique des entreprises. (2) les techniques de manipulation des animaux proposées lors de l'attrapage ne sont ni réalistes, ni contrôlables, et constituent de nouvelles obligations de moyens qui fragiliseront encore ce maillon dans la chaîne de valeur. (3) les limites de durée de transport fixées arbitrairement sont incompatibles avec le maintien de certains élevages sur les territoires, quand le couvoir ou l'abattoir ne se situe pas à proximité. La fixation d'un temps de trajet arbitraire impacte directement l'organisation territoriale du secteur avicole et limite drastiquement la capacité des entreprises d'accoupage à exporter, les incitant à s'installer en dehors de l'Union européenne. (...)

L'Interprofession de la Volaille Française (ANVOL) et le Comité Interprofessionnel de la Dinde Française (CIDEF) s'opposent fermement à l'accord adopté fin novembre par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, relatif à l'application de la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive). Contre toute attente, cet accord fixe des seuils différenciés selon les espèces de volailles alors que les parlementaires européens avaient massivement voté contre l'abaissement des seuils d'application en porc et en volaille en juillet dernier. En totale contradiction avec leur volonté, cet accord entérine notamment la mise en application de la directive pour les élevages de dindes réunissant plus de 9 333 animaux, contre 40 000 volailles auparavant. Cet abaissement drastique signe la fin de la diversité avicole caractéristique de la France, puisque plus 73 % des élevages de dindes seraient concernés. Ils ne pourraient en effet pas faire face aux investissements massifs (évalués à plus de 80 millions d'Euros) nécessaires pour entrer en conformité avec la directive, qui implique la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles pour réduire leur impact sur l'environnement. En outre, la filière serait également entravée par un très contraignant régime d'autorisation avec enquête publique. (...)

## **01/03/2024 : L'un des plus gros élevages de porcs breton lourdement condamné pour maltraitance animale**

Type de document : article publié dans [Le Monde](#)

Auteur : AFP

**Extrait** : Elles étaient poursuivies pour maltraitance animale à la suite d'une plainte de l'association L214. Deux sociétés constituant l'un des plus gros élevages de porcs breton ont été condamnées, vendredi 1er mars, par le tribunal de Brest, à une amende de 60 000 euros chacune, dont 20 000 euros avec sursis. Ces peines sont conformes aux réquisitions du parquet lors de l'audience, début février. Les deux sociétés, la SARL Kerdoncuff et la SCEA de Trébeolin, gérées par Dominique Kerdoncuff, 57 ans, ont également l'interdiction de détenir des animaux pendant un an. La SARL Kerdoncuff est en outre condamnée à 4 500 euros d'amende pour des contraventions liées à l'inexécution de mises en demeure. (...) En novembre 2019, l'association L214 avait déposé plainte après avoir diffusé une vidéo montrant des bâtiments sales, des animaux enserrés dans des cages, en détresse, blessés ou morts. Les enquêtes de la gendarmerie et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) confirmeront ce constat : truies avec des plaies nécrosées et des escarres, absence de lumière, animaux sans soins et sans accès permanent à l'eau fraîche, etc. Lors de plusieurs contrôles inopinés en 2019, 2020 et 2021, les mêmes constatations sont effectuées, à tel point que l'élevage est menacé d'une suspension d'activité. « C'est le premier dossier où, au bout de quatre ans, je ne peux pas attester de la conformité de cet élevage », avait

témoigné à l'audience Loïc Gouyet, de la DDPP du Finistère, pointant « un problème de compétence et d'encadrement des salariés ». A la barre du tribunal correctionnel, M. Kerdoncuff avait nié tout manquement, affirmant faire ce métier « par passion » et dénonçant un acharnement et même un « complot » ourdi par la vétérinaire d'Eureden, qui avait également alerté sur la situation de ce gros élevage, « avec l'administration ».

## **27/02/2024 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°14571 : Sur les manquements graves de l'abattoir de Craon**

Type de document : Réponse à la question n°14571 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Julien Odoul (Rassemblement National - Yonne). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : M. Julien Odoul alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la diffusion d'images choquantes par l'association L214 dans un abattoir de Mayenne. En effet, ces vidéos filmées par l'association dans l'abattoir municipal de Craon (Mayenne) en novembre et en décembre 2023 montrent très manifestement des non-conformités. Sur ces images, on peut notamment voir l'opérateur commencer à travailler le cuir de l'animal alors même que celui-ci n'est pas mort mais seulement étourdi, ou encore des vaches réagissant aux coups de couteau et à la pince guillotine lors de la découpe de leurs pattes. En somme, les animaux sont indéniablement encore vivants au moment de leur découpe. Afin de pallier ces manquements et lutter contre la souffrance animale, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avait pourtant lancé en 2021 le Plan abattoirs pour créer une brigade d'intervention nationale afin de renforcer les contrôles. Plus de 115 millions d'euros ont également été alloués pour accompagner les abattoirs dans leur modernisation. Néanmoins, force est de constater qu'il y a encore de nombreuses infractions portant atteinte à la condition animale qui se produisent dans les abattoirs. Concernant les manquements de l'abattoir de Craon, la justice a été immédiatement saisie par l'association L214 et une enquête judiciaire a été ouverte. Ces images insoutenables et ces agissements d'une barbarie inouïe et d'une cruauté sans nom ne peuvent plus perdurer. Il est urgent d'y mettre un terme et d'abattre les animaux déceimment, dans le respect des normes et de la condition animale. À ce titre, le contrôle par la vidéo au moment de l'abattage serait d'ailleurs une des réponses à apporter pour lever le climat de suspicion et de défiance qui règne sur les abattoirs. L'évaluation conduite par les services du ministère de l'expérimentation réalisée entre 2019 et 2021 avait d'ailleurs déjà montré l'intérêt du contrôle vidéo. Ce sujet doit être débattu en 2024 au sein du Comité national d'éthique des abattoirs, instance qui rassemble à la fois les acteurs professionnels et les associations de protection animale, pour déterminer si une généralisation du contrôle vidéo serait pertinente pour juguler ce genre de situations. M. le député souhaiterait que M. le ministre se penche sérieusement sur la condition animale dans les abattoirs et ce dans le but de faire cesser définitivement ces non-conformités génératrices de souffrances intolérables. Il lui demande quelles réglementations il compte prendre à la suite du comité national d'éthique des abattoirs pour que les animaux soient abattus dans des conditions dignes.

**Réponse** : Les conditions de mise à mort en abattoir sont aujourd'hui soumises à de multiples contrôles, qu'ils soient prévus par la réglementation ou mis en place volontairement par les exploitants d'abattoir. Ainsi, le règlement européen 1099/2009 sur la protection des animaux au

moment de leur mise à mort impose la présence d'un responsable de la protection animale qui doit être en mesure d'exiger que le personnel de l'abattoir prenne les mesures correctives nécessaires pour garantir le respect des exigences réglementaires. Par ailleurs, les agents de l'État (vétérinaires et auxiliaires officiels) audient régulièrement les conditions d'abattage des animaux, notifient les éventuelles non-conformités et prennent les mesures administratives et pénales adaptées. Des audits tierce partie sont également réalisés sur le volet de la protection animale par les clients des abattoirs dans le cadre de cahiers des charges commerciaux. En complément, depuis plusieurs années, la filière s'est dotée d'un dispositif d'audits volontaires de la protection animale en abattoir dont la grille d'évaluation a été construite en collaboration avec des associations de protection animale. Enfin, certaines associations, telle l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), disposent de leurs propres auditeurs qui sont invités par les abatteurs à réaliser un diagnostic des conditions de mise à mort. Il est à rappeler la responsabilité première des professionnels de l'abattage quant au respect de la protection animale ainsi que des obligations réglementaires qui s'imposent aux agents des services vétérinaires d'inspection en matière de contrôle en abattoir. Chaque animal doit être soumis à une inspection avant l'abattage. Cependant, les conditions de manipulation des animaux, de leur déchargement à leur mise à mort, ne sont pas soumises à une inspection permanente des services de l'État. Le respect des exigences dans le domaine de la protection animale est contrôlé, a minima, deux fois par an par les services d'inspection en poste dans les établissements d'abattage sous la forme d'audits complets. Par ailleurs, la mise en œuvre du contrôle interne par l'exploitant est également vérifiée. Enfin, des contrôles physiques aux postes de mise à mort sont régulièrement réalisés. Depuis deux ans, des actions complémentaires ont été entreprises par l'administration pour renforcer les contrôles du respect de la protection animale en abattoir et la mise en œuvre de suites administratives ou pénales adaptées, en ciblant les établissements dont les procédures d'abattage nécessitent d'être améliorées. Enfin, le ministère chargé de l'agriculture a initié en juillet 2021 un « plan abattoir » pour garantir une stricte application des exigences réglementaires, y compris celles concernant la protection animale lors de l'abattage : accompagnement des travaux nécessaires à l'amélioration des pratiques [181 abattoirs soutenus pour un montant de 115 millions d'euros (M€)], renforcement du maillage des abattoirs locaux, renforcement des contrôles avec une force d'intervention rapide et des contrôles généralisés partout en France et mise en œuvre des suites appropriées aux contrôles en lien avec les préfets. Afin de prolonger cette dynamique, le ministère chargé de l'agriculture a engagé en juillet 2023 une démarche associant les filières professionnelles et les collectivités territoriales pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité des filières d'élevage. La loi de finances pour 2024 prévoit ainsi la mise en place d'une garantie publique sur 50 M€ d'encours de prêts, pour accompagner les établissements d'abattage présentant un intérêt stratégique pour une filière et/ou un bassin de production.

## **[27/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°14567 : Non-conformité de certains abattoirs de Mayenne](#)**

Type de document : Réponse à la question n°14567 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Vincent Ledoux (Renaissance - Nord). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la diffusion d'images terriblement choquantes dans un abattoir de Mayenne. Des vidéos filmées dans l'abattoir de Craon en novembre et décembre 2023 montrent très manifestement des non-conformités. Par exemple, l'opérateur commence à travailler le cuir de l'animal alors même que celui-ci n'est pas mort mais seulement étourdi ou encore des vaches réagissent aux coups de couteau et à la pince guillotine lors de la découpe de leurs pattes. En somme, les animaux sont encore vivants au moment de leur découpe. Afin d'éviter ces barbaries, le ministère a pourtant lancé en 2021 le Plan abattoirs pour renforcer les contrôles, créé une brigade d'intervention nationale et alloué plus de 115 millions d'euros pour accompagner les abattoirs dans leur modernisation. Or force est de constater qu'il y a encore de nombreuses infractions qui se produisent dans ces lieux. La justice a d'ailleurs été saisie et une enquête judiciaire a été ouverte. Or ces agissements d'une barbarie et d'une cruauté sans nom ne peuvent plus perdurer. Il est impérieux d'y mettre un terme et d'abattre les animaux dignement et sans aucune maltraitance. Le contrôle par vidéo au moment de l'abattage serait sans doute une des réponses à apporter, pour lever le climat de suspicion et de défiance qui règne sur les abattoirs. D'ailleurs, une évaluation conduite par les services du ministère de l'expérimentation réalisée entre 2019 et 2021 a montré l'intérêt du contrôle vidéo. Ce sujet doit être débattu en 2024 au sein du Comité national d'éthique des abattoirs, instance qui rassemble à la fois les acteurs professionnels et les associations de protection animale, pour déterminer si une généralisation du contrôle vidéo serait pertinente pour juguler ce genre de situations. Des propositions concrètes et des protocoles stricts devront être arrêtés. Aussi, il lui demande comment ses services entendent aborder ce sujet, pour faire cesser définitivement ces non-conformités et s'il compte prendre des décisions suite au Comité national d'éthique des abattoirs pour que les animaux soient abattus décentement. Il lui demande aussi son avis sur sa proposition de loi enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 octobre 2023 instituant un contrôle parlementaire des établissements d'abattage des animaux de consommation.

**Réponse** : Les conditions de mise à mort en abattoir sont aujourd'hui soumises à de multiples contrôles, qu'ils soient prévus par la réglementation ou mis en place volontairement par les exploitants d'abattoir. Ainsi, le règlement européen 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort impose la présence d'un responsable de la protection animale qui doit être en mesure d'exiger que le personnel de l'abattoir prenne les mesures correctives nécessaires pour garantir le respect des exigences réglementaires. Par ailleurs, les agents de l'État (vétérinaires et auxiliaires officiels) audient régulièrement les conditions d'abattage des animaux, notifient les éventuelles non-conformités et prennent les mesures administratives et pénales adaptées. Des audits tierce partie sont également réalisés sur le volet de la protection animale par les clients des abattoirs dans le cadre de cahiers des charges commerciaux. En complément, depuis plusieurs années, la filière s'est dotée d'un dispositif d'audits volontaires de la protection animale en abattoir dont la grille d'évaluation a été construite en collaboration avec des associations de protection animale. Enfin, certaines associations, telle l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), disposent de leurs propres auditeurs qui sont invités par les abatteurs à réaliser un diagnostic des conditions de mise à mort. Il est à rappeler la responsabilité première des professionnels de l'abattage quant au respect de la protection animale ainsi que des obligations réglementaires qui s'imposent aux agents des services vétérinaires d'inspection en matière de contrôle en abattoir. Chaque animal doit être soumis à une inspection avant l'abattage. Cependant, les conditions de

manipulation des animaux, de leur déchargement à leur mise à mort, ne sont pas soumises à une inspection permanente des services de l'État. Le respect des exigences dans le domaine de la protection animale est contrôlé, a minima, deux fois par an par les services d'inspection en poste dans les établissements d'abattage sous la forme d'audits complets. Par ailleurs, la mise en œuvre du contrôle interne par l'exploitant est également vérifiée. Enfin, des contrôles physiques aux postes de mise à mort sont régulièrement réalisés. Depuis deux ans, des actions complémentaires ont été entreprises par l'administration pour renforcer les contrôles du respect de la protection animale en abattoir et la mise en œuvre de suites administratives ou pénales adaptées, en ciblant les établissements dont les procédures d'abattage nécessitent d'être améliorées. Enfin, le ministère chargé de l'agriculture a initié en juillet 2021 un « plan abattoir » pour garantir une stricte application des exigences réglementaires, y compris celles concernant la protection animale lors de l'abattage : accompagnement des travaux nécessaires à l'amélioration des pratiques [181 abattoirs soutenus pour un montant de 115 millions d'euros (M€)], renforcement du maillage des abattoirs locaux, renforcement des contrôles avec une force d'intervention rapide et des contrôles généralisés partout en France et mise en œuvre des suites appropriées aux contrôles en lien avec les préfets. Afin de prolonger cette dynamique, le ministère chargé de l'agriculture a engagé en juillet 2023 une démarche associant les filières professionnelles et les collectivités territoriales pour préserver le maillage pertinent au niveau de chaque territoire et ainsi garantir la pérennité des filières d'élevage. La loi de finances pour 2024 prévoit ainsi la mise en place d'une garantie publique sur 50 M€ d'encours de prêts, pour accompagner les établissements d'abattage présentant un intérêt stratégique pour une filière et/ou un bassin de production.

## **20/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°12294 : Castration à vif et claquage des porcelets**

Type de document : Réponse à la question n°12294 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Béatrice Roullaud (Rassemblement National - Seine-et-Marne). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Béatrice Roullaud interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'utilisation des méthodes de la castration à vif, du claquage et de la coupe systématique des queues des porcelets dans certains élevages porcins. Décrite depuis des années par les associations de protection animale, la castration à vif est une opération réalisée sans anesthésie ayant pour objectif d'éliminer une odeur incommodante lors de la cuisson du porc non castré. Or les différentes études scientifiques estiment que la viande de seuls 5 % des mâles est susceptible de révéler cette odeur et que tous les consommateurs n'y sont pas sensibles. Quant au claquage, il consiste à tuer les porcelets, jugés trop faibles pour offrir une rentabilité économique, en les « claquant » contre une paroi ou sur le sol. Ces deux techniques, ainsi que la coupe systématique des queues, sont cruelles envers ces animaux et contreviennent aux conditions et de fin de vie que la société devrait leur garantir. Le ministre de l'agriculture s'était engagé en 2020 à mettre fin à la castration à vif des porcelets fin 2021. Un premier arrêté a alors été signé en février 2020 pour interdire la castration à vif à partir du 1er janvier 2022 et encadrer la réalisation de la castration en obligeant la prise en charge de la douleur du porcelet. Ainsi, désormais, les éleveurs doivent utiliser des anesthésiants et analgésiques ou ne plus castrer les porcelets. Mais l'usage de

ces produits est difficilement contrôlable et dans les faits, incontrôlé. L'association L214 a d'ailleurs révélé récemment que des manipulations violentes et illégales sur des porcelets perduraient dans certains élevages. Elle lui demande en conséquence si le ministère envisage d'interdire purement et simplement le claquage et la castration des porcelets afin d'éviter ces dérives insupportables.

**Réponse** : L'amélioration du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement. Afin d'assurer une transition raisonnée des modes d'élevage en prenant en compte les attentes de la société et en recherchant des leviers d'action pour tenir compte des surcoûts engendrés pour les éleveurs en particulier et sans créer de concurrences déloyales sur le marché européen, la France participe activement à tous les travaux à l'échelle européenne et internationale sur ce sujet. Le Gouvernement considère que les évolutions doivent se faire au regard des nouvelles connaissances scientifiques, de l'existence de modes de production alternatifs et des études d'impacts préalables. Il est en particulier indispensable de prendre en compte la capacité des filières à s'adapter dans le temps aux nouvelles exigences avant de définir de telles mesures. La France et L'Allemagne ont été pionnières sur l'interdiction de la castration à vif des porcelets et à la prise en charge de la douleur engendrée par cette pratique. En ce qui concerne les opérations de meulage des dents et de coupe des queues des porcelets, la réglementation interdit ces pratiques en routine. Les élevages qui contreviennent à la réglementation s'exposent à des mesures administratives et judiciaires selon la gravité des actes relevés. Enfin, la pratique du claquage des porcelets est actuellement permise par la réglementation pour leur éviter des souffrances ultérieures induites par leur état de faiblesse. Pour autant, des travaux sont conduits avec l'ensemble des représentants des professionnels de la filière, des vétérinaires et les instituts de recherches et scientifiques afin de trouver des solutions pour accompagner les éleveurs et assurer au mieux la protection des porcelets. Ces pratiques d'élevages que sont la castration, la caudectomie et la mise à mort, font l'objet d'un travail de fond conduit par les services de l'État avec l'ensemble des partenaires professionnels de la filière porcine, scientifiques, instituts techniques et vétérinaires, afin de trouver des solutions aux problématiques concrètes remontées du terrain. L'objectif consiste à établir une feuille de route en 2024, via deux groupes techniques spécifiques sur les sujets castration-caudectomie et mise à mort. Ainsi, il est prévu de retravailler sur les protocoles, le maintien du centre de ressources « castrabea », les produits vétérinaires et alternatives à la castration accessibles aux éleveurs, de définir une liste positive de problèmes de santé des porcs devant conduire les éleveurs à leur mise à l'isolement en infirmerie, à déterminer les preuves de la non-routine admises en cas d'inspection, à reprendre les guides de bonnes pratiques de mise à mort en élevage... Tous ces éléments doivent à la fois aider les éleveurs à répondre aux exigences réglementaires en matière de bien-être des animaux, mais aussi aider les services d'inspection à mieux appréhender la situation d'un élevage inspecté.

## [20/02/2024 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°8820 : Mise en application de l'interdiction du broyage des poussins mâles](#)

Type de document : Réponse à la question n°8820 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Josy Poueyto (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Pyrénées-Atlantiques).  
Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Josy Poueyto attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la mise en application de l'interdiction du broyage des poussins mâles issus de la filière œuf. En effet, en janvier 2020, le ministre Didier Guillaume annonçait la fin prochaine du broyage des poussins. Le matériel destiné au sexage des œufs devait être commandé par les couvoirs français au premier trimestre 2022 et les travaux d'installations devaient débuter avant le 1er juin 2022 pour une mise en application de l'interdiction du broyage des poussins dès le 1er janvier 2023. Des textes réglementaires sont cependant venus apporter des précisions et exceptions à l'interdiction de principe. Seule la pratique du gazage reste autorisée pour l'élimination, après l'éclosion, des poussins mâles de races blanches, utilisés à des fins scientifiques et pour l'alimentation animale. Dès lors, elle souhaiterait connaître le contrôle exercé par l'État afin de s'assurer que tous les couvoirs français sont désormais équipés de matériel permettant le sexage des œufs et que le broyage des poussins mâles n'est plus pratiqué. Elle souhaiterait également connaître la proportion de poussins actuellement concernés par les exceptions réglementaires et pouvant donc toujours être éliminés par gazage après l'éclosion, ainsi que la façon dont l'État entend suivre et contrôler la mise en œuvre de ces exceptions. Enfin, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend élargir cette interdiction de broyage aux canetons femelles, qui sont encore chaque année des millions à être éliminés après l'éclosion.

**Réponse** : L'amélioration du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement français. Afin d'assurer une transition raisonnée des modes d'élevage en prenant en compte les attentes sociétales et en recherchant des leviers d'action pour tenir compte des surcoûts engendrés pour les éleveurs en particulier et sans créer de concurrences déloyales sur le marché européen, la France participe activement à tous les travaux à l'échelle européenne et internationale sur ce sujet. Faute de valorisation et de débouché économique, près de 50 millions de poussins mâles étaient jusqu'ici éliminés chaque année dans la filière œufs. Soucieux de mettre fin à cette pratique et de répondre à une forte attente sociétale, le Gouvernement et les filières professionnelles ont travaillé en concertation tout au long de l'année 2022 pour, qu'à compter du 1er janvier 2023, les dispositifs d'ovosexage aient été déployés et que plus aucun poussin mâle en filière œufs ne soit éliminé par broyage. Seule une dérogation a été accordée pour l'élimination par gazage de poussins utilisés en alimentation animale. Cette dérogation permet l'alimentation de la faune sauvage captive, reptiles et rapaces, se nourrissant de cadavres entiers de poussins d'un jour. L'élimination par broyage n'est donc pas autorisée dans le cadre de cette dérogation. De plus, cette dérogation est limitée aux seules souches dont le sexe de l'embryon ne peut pas être déterminé selon une méthode basée sur la différence de couleur des plumes, soit exclusivement les souches de poules produisant des œufs à coquille blanche et les souches traditionnelles, qui représentent 15 % des poules pondeuses en France. En effet, les technologies actuelles permettant de déterminer le sexe de l'embryon pour les souches de poules produisant des œufs à coquille blanche ne sont pas suffisamment matures pour être déployées à grande échelle. Aussi, tous les œufs coquilles vendus au consommateur sont issus de poules de souche brune pour lesquelles l'élimination des poussins mâles sera strictement interdite, soit 85 % des effectifs de poules pondeuses en France. L'État s'est mobilisé en accompagnant à hauteur de 10,5 millions d'euros les couvoirs pour mettre en place les machines permettant de déterminer le sexe des

embryons dans les œufs. La filière professionnelle s'est également organisée pour mutualiser les surcoûts induits par ces nouvelles technologies par tous les maillons de la filière et ainsi répondre à une attente sociétale, estimés à 45 millions d'euros chaque année. Les contrôles de l'équipement des couvoirs réalisés in situ par les agents de FranceAgriMer permettent d'affirmer que tous les couvoirs sont équipés de matériels fonctionnels. La France reste ainsi le premier pays au monde, avec l'Allemagne, à mettre fin de cette façon à l'élimination par broyage des poussins mâles en filière ponte.

## [16/02/2024 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-000006/24 : Favoriser le développement des abattoirs mobiles](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-000006/24

Auteurs : question : Annika Bruna (ID). Réponse : M. Wojciechowski au nom de la Commission européenne

**Question :** Le 14 décembre 2023, la Commission a modifié le règlement relatif aux règles d'hygiène pour les produits d'origine animale afin d'autoriser les abattoirs mobiles pour toutes les espèces. Ces abattoirs mobiles présentent de nombreux avantages : Premièrement, ils suppriment de facto le transport des animaux, facteur de maltraitance (trajets longs, animaux entassés et parfois soumis aux fortes chaleurs). Deuxièmement, ils suppléent les abattoirs conventionnels qui ferment et donc s'éloignent de plus en plus des fermes, ce qui augmente encore le temps de transport des animaux. Troisièmement, ils évitent les maltraitements constatés dans les abattoirs conventionnels, dont les abattages rituels sans étourdissement. Afin de stimuler le développement des abattoirs mobiles, la Commission européenne : 1. Envisage-t-elle de financer les projets d'abattoirs mobiles ? 2. Incitera-t-elle les États membres à les financer également, en dépit des résistances des abattoirs industriels qui se sont opposés à cette concurrence, notamment lors de la conception des plans de relance ? 3. Est-elle prête à renforcer l'information du grand public, en appuyant par exemple les labels qui seront mis en place par les acteurs locaux qui utiliseront ces abattoirs mobiles ?

**Réponse :** Au cours des périodes de programmation 2014-2022 et 2023-2027, la politique agricole commune (PAC) permet de financer des aides à l'investissement en faveur des petits abattoirs locaux, y compris mobiles. Les abattoirs mobiles présentent un intérêt en limitant le transport des animaux. Il appartient aux États membres d'inclure ce type de soutien dans leurs programmes de développement rural ou leurs plans stratégiques relevant de la PAC, conformément à leur évaluation des besoins et à leur stratégie d'intervention. En ce qui concerne les plans stratégiques relevant de la PAC, cette option est possible en vertu de l'article 73 (relatif aux investissements) du règlement (UE) 2021/2115<sup>[1]</sup> établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques. En outre, les organisations de producteurs reconnues dans le secteur de l'élevage peuvent investir dans des actifs physiques tels que de l'équipement pour abattoirs mobiles, à condition que cela s'inscrive dans le cadre de son programme opérationnel approuvé. L'investissement peut être utilisé dans les locaux de l'organisation de producteurs ou de ses membres producteurs, conformément aux dispositions de l'article 66 et de l'article 47, paragraphe 1, point a), (relatif aux investissements dans des actifs corporels et incorporels) du même règlement (UE) 2021/2115. Dans le cadre des périodes de programmation du développement rural 2014-2022 et 2023-2027, les États membres peuvent soutenir, dans le cadre de l'assistance technique, des actions de sensibilisation, y compris pour la

certification et l'étiquetage des abattoirs mobiles, mais il leur appartient de les proposer et de les mettre en œuvre.

[\[1\] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R2115](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R2115)

## Transport, abattage, ramassage

### 29/02/2024 : Abattoir mobile : retour sur la mise à l'arrêt du premier dispositif d'abattage à la ferme en France

Type de document : article publié dans [GoodPlanet mag'](#)

Auteure : Louise Chevallier

**Extrait** : Inspirée par le modèle d'abattoir mobile qui parcourt les campagnes suédoises, Emilie Jeannin a mis en place le premier dispositif d'abattage de bovins à la ferme en France il y a 3 ans. Entre les mois d'août 2021 et février 2023, l'abattoir mobile de l'entreprise Le Bœuf Ethique a sillonné les routes de Bourgogne. Son activité a pris fin suite à un manque de viabilité économique alors que ce modèle alternatif semble satisfaire toutes les attentes des consommateurs et des éleveurs en termes de bien-être animal, de qualité de la viande et de circuits locaux. Retour sur cette expérience marquante entre défis et obstacles qui ouvre la voie à de nouvelles pratiques d'abattage.

#### *Les avantages de l'abattage à la ferme*

Avec l'abattoir mobile, Emilie Jeannin a prouvé qu'un autre mode d'abattage était possible. L'ancienne éleveuse révoque « l'argument principal prétendant qu'il est nécessaire de mettre des usines pour respecter les normes » déclare-t-elle. Prendre en compte le bien-être animal tout en proposant une viande de qualité irréprochable « ça demande des moyens, mais c'est une priorité ou ça ne l'est pas ». L'abattoir mobile fonctionne avec trois camions qui se rendent sur la ferme : un pour les vestiaires, les sanitaires et le bureau pour les services vétérinaires, un autre pour l'abattoir et un dernier pour le réfrigérateur où sont entreposées les carcasses. Elles sont ensuite amenées à un abattoir pour y être stockées et découpées. L'animal échappe ainsi au stress du transport et est abattu dans un endroit familier, respectant le bien-être animal. « Ce système est fait pour que l'animal ne se rende compte de rien » explique Marie-Pierre Ellies, enseignante en production animale à Bordeaux Sciences Agro et chercheuse à l'INRAE. La réduction du stress améliore indirectement la qualité de la viande. L'absence de stress peut aussi améliorer indirectement la qualité de la viande. (...)

#### *Une réussite entravée*

L'abattage à la ferme doit faire à certains défis par rapport à la pratique classique. Cela « prend plus de temps qu'un abattoir normal où les opérateurs sont plus nombreux donc on ne peut pas abattre plein d'animaux par jour et en plus il y a le déplacement, donc ce n'est pas forcément rentable », souligne Marie-Pierre Ellies. Mais, le fonctionnement spécifique de l'abattoir mobile n'est peut-être pas la raison principale de l'échec de l'entreprise d'Emilie Jeannin. Entre retards de versements des subventions, manque d'accompagnement de l'Etat et surfacturation de la part de l'abattoir, « il y a eu beaucoup de problèmes » concède la meneuse du projet. Emilie Jeannin rappelle que l'activité de l'abattoir a réalisé des performances inégalées : agrément sanitaire obtenu en 8 jours puis rendu définitif au bout de 6 mois là où certaines structures mettent des années à l'avoir et chiffre d'affaires atteignant les 1 100 000 euros en 13 mois.(...)« Il ne s'agit pas de dire que c'est la faute de tout le

monde mais force a été de constater que proposer une alternative provoque beaucoup de crispations et de peurs. Il n'y a pas grand monde pour accompagner le changement, sauf les clients et les consommateurs qui eux étaient là pour de vrai » déclare la cheffe de projet. « C'est entièrement grâce aux consommateurs qu'on a pu démarrer l'abattoir mobile », avec le soutien obtenu sur les réseaux sociaux et sur les plateformes de crowdfunding (financement participatif).

#### *Le changement, c'est gênant*

Pour Emilie Jeannin, « cette façon alternative de faire gênait beaucoup les tenants des abattoirs actuels, alors énormément de bâtons nous ont été mis dans les roues pour faire capoter le projet ». L'abattoir mobile n'était subventionné qu'à 35 % des investissements tandis que les structures classiques le sont à 60 voire 80 %. « On ne joue pas dans la même cour », constate l'entrepreneuse. Elle souligne que « il y a donc des millions qui sont donnés à des abattoirs normaux pour que rien ne change » alors qu'aucun ne semble avoir réussi à atteindre le même chiffre d'affaires lors de ses 13 premiers mois d'activité. « L'aspect économique est une fausse excuse. On voulait que ça ne marche pas. Ça arrangeait bien que j'échoue », dénonce-t-elle. (...)

#### *Conseils aux repreneurs (...)*

Elle reconnaît que « y être allée seule », même en ayant des associés, a été l'une de ses « faiblesses », mais « personne d'autre ne voulait le faire ». Une solution serait ainsi « d'être dans des projets collectifs où les pouvoirs publics mettent vraiment les moyens. J'ai beaucoup appris avec cette expérience et je pense que c'est possible. Mais il n'y a pas de formule toute faite, chaque territoire a ses particularités », explique-t-elle. Pour Marie-Pierre Ellies, « l'alternative que représente l'abattage à la ferme est une super idée mais ne permettra jamais d'assumer les volumes du système actuel ». Mais pouvant être associée à une démarche de qualité, elle demeure « une possibilité dans certains cas ». Le modèle pourrait aussi être envisageable pour d'autres espèces. Ainsi qu'une transformation sur place lorsque la ferme dispose de son atelier. Mais « cela posera toujours le problème du nombre d'éleveurs intéressés et du nombre d'animaux abattus par jour » rappelle l'enseignante agronome.

#### *Et si c'était à refaire ?*

« Si c'était à refaire, je le referai », affirme Emilie Jeannin. « Ne serait-ce que pour avoir prouvé que c'était possible ». Elle souligne que « au début, tout le monde croyait que techniquement ça serait impossible d'avoir un résultat irréprochable d'un point de vue qualitatif, sanitaire et de respect du bien-être animal ». Parmi les sceptiques : les autorités sanitaires, les acteurs et lobbies de la filière viande comme Interbev ou mêmes certaines associations de défense des animaux qui s'inquiétaient que les contrôles puissent être moins stricts. Or, « c'est faux : on a prouvé que c'était bien fait, justement, pour les animaux ». (...)

## **[22/02/2024 : Training of transport drivers improves their handling of pigs during loading for transport to slaughter](#)**

Type de document : article scientifique publié dans [Animal](#)

Auteurs : S. Wilhelmsson, P.H. Hemsworth, M. Andersson, J. Yngvesson, L. Hemsworth, J. Hultgren

**Résumé en français (traduction) : La formation des chauffeurs améliore la manipulation des porcs pendant le chargement en vue de leur transport vers l'abattoir.**

Les gestes des chauffeurs de camions de transport de porcs sont d'une grande importance car ils manipulent un grand nombre de porcs d'engraissement dans des situations stressantes. De

mauvaises techniques de manipulation peuvent avoir des conséquences négatives sur les conditions de travail, le bien-être des porcs et la qualité de la viande. Nous avons étudié les effets d'une intervention de formation sur les attitudes des conducteurs suédois à l'égard des porcs et sur leurs actions de manutention pendant le chargement en vue du transport vers l'abattoir. Vingt chauffeurs travaillant dans le transport commercial de porcs en Suède ont été recrutés et ont répondu à un questionnaire sur leurs attitudes. Dix d'entre eux ont été observés pendant un chargement de porcs avant la formation et pendant un ou deux chargements après la formation (49-265 porcs par chargement), et huit d'entre eux ont répondu au questionnaire sur les attitudes 50-160 jours après la formation. Le programme de formation cognitivo-comportementale ProHand Pigs® a été adapté et dispensé aux dix maîtres de stage au cours d'une session de groupe, suivie de réunions individuelles. Les actions de manipulation des chauffeurs ont été enregistrées sur vidéo et résumées sous forme de variables binaires par intervalle de 5 secondes. Une analyse factorielle, une analyse des composantes principales et un test *t* apparié ont été réalisés pour étudier les effets de l'intervention de formation sur les attitudes des chauffeurs, et des modèles logistiques à effets mixtes ont été utilisés pour examiner les effets sur les actions de manipulation négatives et positives. La formation a eu tendance à diminuer les croyances des chauffeurs selon lesquelles il est important de déplacer les porcs rapidement ( $P=0,095$ ). La formation a diminué de 55 % ( $P=0,0013$ ) la probabilité d'une action "modérément ou fortement négative" et augmenté de 97 % ( $P\leq 0,0001$ ) la probabilité d'une action "positive". Cette étude fournit des informations précieuses sur les possibilités d'améliorer les actions de manipulation des chauffeurs et les implications pour le bien-être des porcs pendant le transport à l'abattoir. Elle confirme les conclusions précédentes selon lesquelles les attitudes et le comportement des manipulateurs peuvent être améliorés par une formation cognitivo-comportementale. Bien que nos recherches antérieures aient montré l'existence de relations réciproques entre les actions des manutentionnaires et le comportement des porcs, des recherches supplémentaires sur les attitudes des manutentionnaires à l'égard de la manipulation, qui sous-tendent la nature de leur comportement lors de la manipulation des porcs, sont nécessaires pour affiner le programme de formation cognitivo-comportementale appliqué dans cette étude.

**Résumé en anglais (original) :** Pig transport drivers' (TDs') handling actions are of great importance as these drivers handle a large number of finishing pigs during stressful situations. Poor handling techniques can have negative consequences for working conditions, pig welfare and meat quality. We studied the effects of a training intervention on Swedish TDs' attitudes towards pigs and their handling actions during loading for transport to slaughter. Twenty TDs working with commercial pig transportation in Sweden were recruited and completed an attitude questionnaire. Ten of them were observed during one loading of pigs before training, and one or two loadings after training (49-265 pigs per loading), and eight of them completed the attitude questionnaire again 50-160 days after training. The cognitive-behavioural training program ProHand Pigs® was adapted and delivered to the ten TDs during a group session, followed by individual meetings. TDs' handling actions were video recorded and summarised as binary variables per 5-s interval. Factor analysis, principal component analysis and paired *t*-test were conducted to investigate effects of the training intervention on TDs' attitudes, and mixed-effects logistic models were used to examine effects on negative and positive handling actions. Training tended to decrease TDs' beliefs that it is important to move pigs quickly ( $P=0.095$ ). Training decreased the odds of a 'moderately-strongly negative' action by 55% ( $P=0.0013$ ) and increased the odds of a 'positive' action by 97% ( $P\leq 0.0001$ ). This study provides valuable insights into the possibilities to improve TDs' handling actions, and

implications for pig welfare during slaughter transport. The study supports previous findings that attitudes and behaviour of handlers can be improved by cognitive-behavioural training. While our previous research has shown reciprocal relationships between TDs' actions and pig behaviour, further research on TDs' attitudes towards handling that underlie the nature of their behaviour when handling pigs is necessary to fine tune the cognitive-behavioural training program applied in the present study.

## **04/12/2023 : Stop culling male layer-type chick: an overview of the alternatives and public perspective**

Type de document : article scientifique publié dans [World's Poultry Science Journal](#)

Auteurs : Francesca Coppola, Gisella Paci, Matteo Profeti, Simone Mancini

### **Résumé en français (traduction) : Arrêt de l'abattage des poussins mâles de type pondeuse : vue d'ensemble des alternatives et point de vue du public**

La demande de produits animaux sains et de haute qualité augmente et, dans le même temps, des méthodes d'élevage plus éthiques prenant en compte le bien-être des animaux et la durabilité font l'objet d'une attention particulière de la part de la société. L'abattage des poussins mâles d'un jour est l'une des principales préoccupations en matière de bien-être animal dans le secteur de la volaille, au même titre que l'utilisation de cages, et ce en raison de l'évolution de la demande sociale. La désapprobation politique et sociétale à l'égard de cette pratique a conduit à envisager des alternatives à l'abattage des poussins mâles d'un jour, telles que l'élevage de poussins mâles, l'utilisation de souches à double usage et la détermination *in ovo* du sexe des embryons. Cette étude résume les sources documentaires disponibles sur les alternatives à la méthode d'abattage et le point de vue du public sur ces approches. En ce qui concerne la détermination du sexe *in ovo*, plusieurs techniques ont été mises au point au cours des dernières décennies, faisant appel à des approches génétiques, optiques, biologiques, physicochimiques et biotechnologiques. Le bien-être des animaux, les coûts et les aspects éthiques, ainsi que l'acceptation par les consommateurs, sont les principaux aspects à prendre en compte dans le choix des méthodes alternatives. Bien que l'élevage de poulets à double objectif ou de coquelets de type pondeuse ait produit des alternatives très acceptables d'un point de vue social, leurs coûts de production sont excessivement élevés pour convenir aux marchés de masse. D'après la littérature, la détermination du sexe *in ovo* semble être la principale méthode alternative potentielle à l'élimination des poussins mâles et la préférée des consommateurs, surtout si elle est effectuée pendant les premiers jours d'incubation. Cependant, toutes les technologies disponibles dans le commerce ne sont applicables qu'à un stade avancé du développement embryonnaire et ne sont pas encore prêtes à être utilisées à grande échelle. Par conséquent, le développement d'une technique de sexage *in ovo* précoce, non invasive, rapide, économique et éthiquement acceptable reste le principal défi et une priorité. L'équilibre entre les avantages et les risques potentiels de l'utilisation de méthodologies génétiques doit être discuté plus globalement.

**Résumé en anglais (original) :** Demand towards healthy, high-quality animal products is growing, and at the same time, more ethical animal husbandry methods which consider animal welfare and sustainability are under a high social spotlight. Culling of day-old male layer chicks is one of the main animal welfare concerns in the poultry sector, along with cage use, also in relation to changes in social demands. Political and societal disapproval towards this practice led to consider alternatives

to day-old male layer chicks culling such as the rearing of male chicks, the use of dual-purpose strains and *in ovo* sex determination of embryos. This review summarised the available literature sources about the alternatives to the culling method and the public perspective on these approaches. Regarding *in ovo* sex determination several techniques were released in the last decades employing genetic, optical, biological, physicochemical, and biotechnological approaches. Animal welfare, costs, and ethical aspects, along with customers' acceptance, are the main aspects to be considered in the choice of alternative methods. Although rearing dual-purpose chicken or layer-type cockerels produced very socially acceptable alternatives, their production costs are excessively expensive to be appropriate for mass markets. Based on the literature, *in ovo* sex determination seems to be the main potential alternative method to male chicks culling and the most preferred by consumers especially if performed during the first days of incubation. However, all the commercially available technologies are applicable only in the late stage of embryo development and are not yet ready to be used on large scales. Therefore, the development of an early, non-invasive, rapid, economical, and ethically acceptable *in ovo* sexing technique remains the main challenge as well as a priority. Moreover, the potential benefit or risk balance of the use of genetic methodologies needs to be discussed more globally.

## Travail des animaux – dont équidés et animaux de loisir/sport/travail

### [27/02/2024 : A Reexamination of the Relationship between Training Practices and Welfare in the Management of Ambassador Animals](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : S. Martin, G. Stafford, D.S. Miller

#### **Résumé en français (traduction) : Réexamen de la relation entre les pratiques de dressage et le bien-être dans la gestion des animaux ambassadeurs**

Il existe un besoin éthique de documenter et de développer les meilleures pratiques pour répondre aux besoins de bien-être des animaux ambassadeurs dans le contexte de la réalisation des objectifs des programmes des zoos et des aquariums. En effet, les animaux ambassadeurs sont en contact direct et fréquent avec les humains. Ce document synthétise rigoureusement la recherche et la théorie du comportement, les pratiques contemporaines et les expériences personnelles pour proposer des concepts clés qui peuvent être appliqués pour répondre aux besoins des animaux ambassadeurs en matière de bien-être. Ces concepts clés comprennent la reconnaissance du choix et du contrôle par l'animal, l'utilisation des interventions les plus positives et les moins intrusives possibles lors de la formation des animaux pour qu'ils participent aux programmes, et une réduction globale de l'utilisation de stratégies aversives. Notre modèle d'amélioration du bien-être des animaux ambassadeurs se concentre sur sept domaines principaux, à savoir : le choix de l'animal le mieux adapté au programme ; le choix de l'humain possédant les compétences et les connaissances adéquates pour le programme ; l'utilisation des méthodes de dressage les plus positives, les moins intrusives et les plus efficaces ; le développement d'une relation de confiance solide entre le dresseur

et l'animal ; l'élaboration d'un programme d'enrichissement complet ; la nécessité d'un soutien institutionnel ; et la création d'opportunités permettant aux animaux d'adopter des comportements adaptés à l'espèce. Notre modèle fournira des lignes directrices pour améliorer le bien-être des animaux ambassadeurs, qui pourront être affinées grâce à de futures recherches.

**Résumé en anglais (original) :** There is an ethical need to document and develop best practices for meeting ambassador animals' welfare needs within the context of meeting zoo and aquarium program objectives. This is because ambassador animals experience direct and frequent contact with humans. This paper rigorously synthesizes behavioral research and theory, contemporary practices, and personal experiences to offer key concepts that can be applied to meet ambassador animal welfare needs. These key concepts include addressing an animal's recognition of choice and control, the use of the most positive and least intrusive effective interventions when training animals to participate in programming, and an overall reduction in aversive strategy use. Our model for increasing ambassador animal welfare focuses on seven main areas of concern, including the following: choosing the most suitable animal for the program; choosing the human with the right skills and knowledge for the program; using the most positive, least intrusive, effective training methods; developing a strong trusting relationship between trainer and animal; developing a comprehensive enrichment program; the need for institutional support; and creating opportunities for animals to practice species-appropriate behaviors. Our model will provide guidelines for improved ambassador animal welfare that can be refined with future research.